

Contents.—Matières.

PROSE.		page.
1.	On the Afgans, an Eastern tribe, - - -	61
2.	Songe d'un Anglais, (concluded.) - - -	65
3.	Cure for the Stone, - - -	71
4.	Institutions politiques, (continuées.) - - -	72
5.	Negotiation between Russia, Prussia, and Poland, - - -	74
6.	Monnoyage des Anciens, - - -	76
7.	Imaginations and Antipathies, - - -	80
8.	Abregé de la défense des droits des femmes, - - -	83
9.	View of Switzerland and the Alps, - - -	86
10.	Compoition pour guerir les Maladies des Arbres, - - -	90
11.	A paper of the Drone Club, - - -	91
12.	Anecdote, - - -	94
13.	Manners, Government &c. of the Genoese, - - -	ib.
14.	Meditation sur le Tombeau d'un Souverain, - - -	97
15.	Immortality of the Soul, - - -	101
16.	Observations nouvelles sur les variations du Barom- etc. - - -	102

POETRY.		
	Ode to Liberty, - - -	103
	An Epitaph on Dean Swift, - - -	104
	Traduction du Picaume Illic. - - -	105

CHRONICLE.		
	Trial of the late Queen of France, continued, - - -	106
	National affairs, - - -	118
	French Calendar, - - -	123
	Promotions in the Army. - - -	ib.

PROVINCIAL REGISTER.		
	Proceedings of the House of Assembly, - - -	124
	Appointments, &c. - - -	126
	Morts et Naissances à Québec. - - -	127
	State of Barometer & Thermometer (behind title page.)	

State of the Barometer in inches and decimals, and of Farenheit's Thermometer, at Quebec, for the Month of March 1794.

Etat du Baromètre en pouces et décimes & du Thermom. de Farenheit en Mah.

Days.	Barometr. IX.	IX. Thermom. III.	Winds. IX.	Weather.
S 1	29.8	26 31	W.	cloudy.
2	29.9	9 16	W.	ditto.
3	29.61	28 36	N.E.	ditto.
4	29.61	4 3	N.	fine.
5	30.5	6 5	W.	ditto.
6	30.5	2 21	N.	ditto.
7	29.71	28 33	N.E.	snow, high wind.
8	29.71	24 35	W.	clear.
S 9	29.7	20 30	N.W.	cloudy.
10	29.95	26 44	N.W.	clear.
11	29.95	28 49	W.	ditto.
12	29.95	37 35	E.	cloudy.
13	30.4	22 30	E.	clear.
14	30.15	34 49	E.	rain.
15	30.05	45 50	E.	cloudy.
S 16	29.72	42 47	—	foggy.
17	29.72	38 45	W.	clear.
18	30.03	34 44	W.	ditto.
19	30.2	29 54	W.	ditto.
20	30.2	40 36	W.	rain.
21	30.2	37 40	E.	cloudy.
22	30.2	42 52	—	foggy.
S 23	29.82	49 62	W.	fine, p. m. thunder & rain.
24	29.68	38 49	W.	fine.
25	29.6	39 41	W.	snow.
26	29.74	31 42	W.	cloudy.
27	30.—	26 36	W.	clear.
28	30.—	32 45	W.	ditto.
29	30.—	36 37	N.E.	ditto, high wind.
S 30	29.75	37 42	N.W.	snow.
31	29.75	30 39	E.	fine.

N. B. *The Barometer and winds observed at 9 o'clock in the morning; The Thermometer at 9 in the morning and three in the afternoon.*

N. B. *Le Baromètre et les vents ont été observés à 9 heures du matin; Le Thermometre à 9 heures du matin et 3 heures après midi.*



THE
QUEBEC MAGAZINE

FOR MARCH 1794.



On the AFGHANS, an Eastern Tribe.

A LETTER from the late HENRY VAN SITTART, Esquire,
To the PRESIDENT of the ASIATIC SOCIETY.

SIR,

HAVING some time ago met with a Persian abridgement, composed by Maulavi Kónirúddín, of the *áfránkí afázbínab*, or the secrets of the *Afgbáns*, a book written in the *Púshís* language by *Hájím*, the son of *Sá'ír*, the son of *Kbír* the disciple of *Hazrat Sháb Kásim Sulaimá'í*, whose tomb is in *Chunárqar*, I was induced to translate it. Although it opens with a very wild description of the origin of that tribe, and contains a narrative, which can by no means be offered upon the whole as a serious and probable history, yet I conceive, that the knowledge of what a nation suppose themselves to be, may be interesting to a Society like this, as well as of what they really are: Indeed the commencement of almost every history is fabulous; and the most enlightened nations, after they have arrived at that degree of civilization and importance, which has enabled and induced them to commemorate their actions, have always found a vacancy at their outset, which invention, or at best presumption, must supply. Such fictions appear at first in the form of traditions; and, having in this shape amused successive generations by a gratification of their national vanity, they are committed to writing, and acquire the authority of history.

As a kingdom is an assemblage of component parts, condensed by degrees, from smaller associations of individuals, to their general union, so history is a combination of transactions not only of the different tribes, but even of the individuals of the nation, of which it treats: Each particular narrative in such a general collection must be summary and incomplete. Biography therefore, as well as descriptions of the manners, actions, and even opinions of such tribes, as are connected with a great kingdom, are not only entertaining in themselves, but useful; as they explain and throw a light upon the history of the nation.

Under these impressions, I venture to lay before the Society the translation
VOL. IV.

on of an abridged history of the *Afghans*, a tribe at different times subject to, and always connected with, the kingdoms of *Persia* and *Hindostan*.

I am, Sir, with the greatest respect,

Your most obedient humble servant,

Calcutta, March 3, 1784.

HENRY VANETTART.

On the DESCENT of the AFGHANS from the JEWS.

THE *Afghans*, according to their own traditions, are the posterity of *Mellic Tálut* (King *Saul*) who, in the opinion of some, was a descendant of *Judab*, the son of *Jacob*, and according to others, of *Benjamin*, the brother of *Joseph*.

In a war, which raged between the children of *Israel* and the *Amalekites*, the latter, being victorious, plundered the *Jews*, and obtained possession of the ark of the covenant. Considering this the God of the *Jews*, they threw it into fire, which did not affect it. They afterwards attempted to cleave it with axes, but without success: Every individual, who treated it with indignity, was punished for his temerity. They then placed it in their temple, but all their idols bowed to it. At length they fastened it upon a cow, which they turned loose in the wilderness.

When the Prophet *Samuel* arose, the children of *Israel* said to him: "We have been totally subdued by the *Amalekites*, and have no King. Raise to us a King, that we may be enabled to contend for the glory of God." *Samuel* said: "In case you are led out to battle, are you determined to fight?" They answered: "What has befallen us, that we should not fight against infidels? That nation has banished us from our country and children." At this time the Angel *Gabriel* descended, and delivering a wand, said: "It is the command of God, that the person, whose stature shall correspond with this wand, shall be King of *Israel*."

Mellic Tálut was at that time a man of inferior condition, and performed the humble employment of feeding the goats and cows of others. One day a cow under his charge was accidentally lost. Being disappointed in his searches, he was greatly distressed, and applied to *Samuel*, saying, "I have lost a cow, and do not possess the means of satisfying the owner. Pray for me, that I may be extricated from this difficulty." *Samuel*, perceiving that he was a man of lofty stature, asked his name. He answered *Tálut*. *Samuel* then said: "Measure *Tálut* with the wand, which the Angel *Gabriel* brought." His stature was equal to it. *Samuel* then said: "God has raised *Tálut* to be your King." The children of *Israel* answered: "We are greater than our King. We are men of dignity, and he is of inferior condition. How shall he be our King?" *Samuel* informed them, they should know, that God had constituted *Tálut* their King, by his restoring the Ark of the Covenant. He accordingly restored it, and they acknowledged him their Sovereign.

After *Tálut* obtained the kingdom, he seized part of the territories of *Jalut*, or *Goliath*, who assembled a large army, but was killed by *David*. *Tálut* afterwards died a martyr in a war against the Infidels; and God constituted *David* King of the *Jews*.

Mellic Tálut had two sons, one called *Berkia*, and the other *Irminia*, who served *David*, and were beloved by him. He sent them to fight against the Infidels; and, by God's assistance, they were victorious. The

The son of *Berkia* was called *Afghân*, and the son of *Irania* was named *Uftec*. Those youths distinguished themselves in the reign of *David*, and were employed by *Soleman*. *Afghân* was distinguished by his corporal strength, which struck terror into Demons and Genii. *Uftec* was eminent for his learning.

Afghân used frequently to make excursions to the mountains; where his progeny, after his death, established themselves, lived in a state of independence, built forts and exterminated the Infidels.

When the select of creatures, *Mubammel*, appeared upon earth, his fame reached the *Afghâns*, who sought him in multitudes under their leaders *Kbâlid* and *Abdul Rabid*, sons of *Walid*. The Prophet honored them with the most gracious reception, saying: "Come, O *Mulû*, or Kings; whence they assumed the title of *Metic*, which they enjoy to this day. The Prophet gave them his ensign, and said, that the faith would be strengthened by them.

Many sons were born of *Klâlid*, the son of *Walid*, who signalized themselves in the presence of the Prophet, by fighting against the infidels. *Mubammel* honored and prayed for them.

In the reign of Sultan *Mabmûd* of *Ghaznab*, eight men arrived, of the posterity of *Klâlid* the son of *Walid*, whose names were *Kulun*, *Alun*, *Daud*, *Fâlna*, *Almea*, *Arwin*, and *Gbâzi*. The Sultan was much pleased with them, and appointed each a commander in his army. He also conferred on them the offices of *Vazir*, and *Vakil Malak*, or Regent of the Empire.

Wherever they were stationed, they obtained possession of the country, built mosques, and overthrew the temples of idols. They increased so much, that the army of *Mabmûd* was chiefly composed of *Afghâns*. When *Herbind*, a powerful Prince of *Hindustân*, meditated an invasion of *Ghaznab*, Sultan *Mabmûd* dispatched against him the descendants of *Klâlid* with twenty thousand horse: A battle ensued; the *Afghâns* made the attack; and, after a severe engagement, which lasted from daybreak till noon, defeated *Herbind*, killed many of the Infidels, and converted some to the *Mubammelian* faith.

The *Afghâns* now began to establish themselves in the mountains; and some settled in cities with the permission of Sultan *Mabmûd*. They framed regulations, dividing themselves into four classes, agreeably to the following description. The first is the pure class, consisting of those, whose fathers and mothers were *Afghâns*. The second class consists of those, whose fathers were *Afghâns*, and mothers another nation. The third class contains those, whose mothers were *Afghâns*, and fathers of another nation. The fourth class is composed of the children of women, whose mothers were *Afghâns*, and fathers and husbands of a different nation. Persons, who do not belong to one of the classes, are not called *Afghâns*.

After the death of Sultan *Mabmûd* they made another settlement in the mountains. *Shibâudlis Gauri*, a subsequent Sultan of *Ghaznab*, was twice repulsed from *Hindustân*. His *Vazir* assembled the people, and asked, if any of the posterity of *Kbâlid* were living. They answered: "Many now live in a state of independence in the mountains, where they have a considerable army." The *Vazir* requested them to go to the mountains, and by entreaties prevail on the *Afghâns* to come; for they were the descendants of companions of the Prophet.

The inhabitants of *Ghaznab* undertook this embassy, and, by entreaties

and presents, conciliated the minds of the *Afghans*, who promised to engage in the service of the Sultan, provided he would himself come, and enter into an agreement with them. The Sultan visited them in their mountains; honored them; and gave them dresses and other presents. They supplied him with twelve thousand horse, and a considerable army of infantry. Being disratched by the Sultan before his own army, they took *Dekli*, killed *Roy Pabieura* the King, his Ministers and Nobles, laid waste the city, and made the Infidels prouers. They afterwards exhibited nearly the same scene in *Canauj*.

The Sultan, pleased by the reduction of those cities, conferred honors upon the *Afghans*. It is said, that he then gave them the title of *Patàn* and *Khàn*: The word *Patàn* is derived from the *Hindi* verb *Patnà*, to rush, its allusion to their alacrity in attacking the enemy. The *Patans* have greatly distinguished themselves in the history of *Hindustàn*, and are divided into a variety of sects.

The race of *Afghans* possessed themselves of the mountain of *Solomon*, which is near *Kandhâr*, and the circumjacent country, where they have built fortis: This tribe has furnished many Kings. The following Monarchs of this race have sat upon the throne of *Dekli*: Sultan *Babiele*, *Afghan Louâ*, Sultan *Seander*, Sultan *Ibrâ yn*, *Skir Shâh*, *isâm Shâh*, *Adil Shâh Sâr*. They also number the following Kings of *Gaur*: *Solaimân Shâh Gurzârî*, *Bayazid Shâh*, and *Kutb Shâh*; besides whom their nation has produced many conquerors of Provinces. The *Afghans* are called *Solaimânî*, either because they were formerly the subjects of *Solomon*, King of the *Jews*, or because they inhabit the mountain of *Solomon*.

The translation being finished, I shall only add, that the country of the *Afghans*, which is a Province of *Cabul*, was originally called *Kot*, and from hence is derived the name of the *Rehillahs*. The city, which was established in it by the *Afghans*, was called by them *Paispawr*, or *Paispôr*, and is now the name of the whole district. The sects of the *Afghans*, or *Patàn*, are very numerous. The principal are these: *Lodî*, *Lebuani*, *Sâr Sarwânî*, *Qâusfâlî*, *Bangish*, *Dilazawî*, *Khatî*, *Yasîn*, *Kbail*, and *Baloje*. The meaning of *Zibi* is offspring, and of *Kbail*, sect. A very particular account of the *Afghans* has been written by the late *Hâfiz Rakmat Khân*, a chief of the *Rehillahs*, from which the curious reader may derive much information. They are *Muslimâns*, partly of the *Sunnî*, and partly of the *Shiâh* persuasion. They are great boasters of the antiquity of their origin, and reputation of their tribe, but other *Muslimâns* entirely reject their claim, and consider them of modern, and even base extraction. However, their character may be collected from history. They have distinguished themselves by their courage, both singly and unitedly, as principals and auxiliaries. They have conquered for their own Princes and for Foreigners, and have always been considered the main strength of the army, in which they have served. As they have been applauded for virtues, they have also been reproached for vices, having sometimes been guilty of treachery, and even acted the base part of assassins.

Songe d'un Anglais, (Continué de la p. 19 Vol 4.

CEUX qui ont chargé de fers, d'outrages et de supplices un Roi débonnaire, toute la Royale Famille, des femmes, des enfans; ceux là se font indignés de l'union qu'ils voient établie entre un peuple sage, qui chérit un Gouvernement éprouvé; entre un peuple loyal, qui croit à la sainteté des sermens; entre un peuple bon, qui paie la bienveillance par l'affection; et un souverain, qui ne régne que par la loi, qui ne veut être puissant que pour vous rendre heureux, qui place la grandeur dans votre liberté, et son bonheur dans votre amour.

Ceux qui ont violé, incendié, ravi toutes les propriétés, qui ont détruit la ressource du pauvre en dévorant la fortune du riche; qui, après avoir ôté le pain à l'indigent, ont fini par le rendre rare, même pour l'homme aisé; qui ont couvert la France de prisons, de gibets de ruines, de carnage; ceux là ont détesté un pays, où le propriétaire, sans méfiance, passe des jours heureux, et des nuits tranquilles; où l'homme industrieux marche à la fortune par la voie de l'honneur; où l'artisan a du travail, et le pauvre des secours; où la loi seule, et une loi incorruptible, peut priver un homme de sa liberté; où il ne peut être frappé que par le glaive de la justice, qui le frappe encore à regret.

Ceux qui, en ayant sans cesse à la bouche les mots de liberté et d'égalité, ont introduit l'esclavage le plus insupportable, et la plus monstrueuse inégalité; qui ont puni de mort des opinions, et ont été chercher l'opinion jusques dans le secret des pensées et des écrits; qui ont mis dans la balance de la justice autant de poids différens, qu'ils jugeaient les différentes personnes; qui ont toujours honoré, toujours éblouis, toujours récompensé les assassins et les brigands; toujours insulté, toujours condamné toujours immolé les hommes de bien et les propriétaires: ceux qui les premiers ont offert à l'univers le scandale de disputer, d'emprisonner d'égorger les Juges fidèles à la loi; ceux qui, en plein tribunal, ont voulu massacrer un Jury, parce qu'il venait d'absoudre un accusé; qui ont replongé dans la prison, avec l'aide d'un Juge inique, l'homme qu'une sentence venait de déclarer innocent; qui ont été chercher un autre Jury pour le déclarer coupable, et qui ont trouvé plus simple de le massacrer, sans attendre même le nouveau Verdict: ceux là n'ont pu souffrir qu'il existât près d'eux une Contrée, où la liberté du sujet n'a d'autre borne que celle qui a été posée par la loi, c'est à dire, par sa propre volonté; où l'asyle de la pensée est inviolable; où l'opinion ne peut se transformer en délit; où l'erreur est pardonnée, et où il ne peut y avoir de crime que dans les actions. Il n'ont pu souffrir qu'il existât près d'eux une Contrée où la véritable égalité est dans toute sa plénitude, c'est-à-dire, où il n'y a pas un seul homme vivant, s'il est né dans le pays, qui, avec des talens, des vertus, et des services, ne puisse parvenir aux premières places, et atteindre les premiers honneurs; où le terme d'homme nouveau est inconnu; où la vie, la liberté, la propriété de l'homme le plus obscure sont autant comptées, que celles du personnage le plus éclatant; où le premier pair des trois Royaumes, et le plus humble artisan, pèsent autant dans la balance de la Justice. Ils n'ont pu souffrir qu'il existât près d'eux une contrée où la loi est adorée, et où, depuis plusieurs générations, on ignore ce que c'est qu'un Juge prévaricateur, un Jury corrompu, un Magistrat outragé, un accusé indéfendu, et un innocent condamné.

Enfin, ceux qui ont anéanti leur commerce, qui de leurs brillantes colonies ont fait un mouceau de Cendre détrempees de sang, qui ont chassé une moitié de leur numéraire, qui, n'osant s'en fier à eux-mêmes, ont enfoui l'autre moitié, qui l'ont remplacé par des papiers frauduleux, par une fausse monnaie, que bientôt l'hypothèque de la France entière ne suffira peut être pas à couvrir; ceux, pour tout dire en un seul mot, qui, sans religion, sans mœurs, sans loix, sans gouvernement, ont détruit, en quatre ans, l'ouvrage de quatorze siècles, et ont conduit leur misérable patrie à l'Anarchie, à la guerre au dedans et au dehors, à la banqueroute et à la famine: ceux-là ont envié et maudit l'immensité de votre commerce, la prospérité de vos Colonies, l'amortissement de votre dette, la diminution de vos charges, vos trésors, votre crédit, votre abondance, vos loix, vos Vertus.

Sur cette terre de justice et de Paix, ils ont envoyé un essaim d'hommes pervers, chargés d'attirer sur nous tous fileaux dont ils avaient accablé leur propre pays: ces hommes se sont distribués dans les différentes parties de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, et jusques dans les Colonies Britanniques. Une hierarchie sacrilège a été insinuée parmi ces apôtres de discorde et de crime; chaque conciliabule a connu un chef, qui lui même en avait plusieurs sous lui. Chacun dans sa proportion, a été largement soudoyé, non seulement pour lui, mais encore pour avoir de quoi corrompre ou solder les hommes simples, passionnés, méchants, ou criminellement ambitieux; qui dans la Nation la plus sage, et sous le Gouvernement le plus juste, sont encore trop nombreux. Tous les chefs correspondaient entre eux; des émissaires allaient sans cesse d'un endroit à l'autre, semant des libelles incendiaires, et des exhortations perfides: ils retournaient en France rendre des comptes; ils revenaient en Angleterre rapportant de nouvelles instructions et de nouveaux fonds. Ainsi les administrateurs actuels de la France, ces hommes qui ont dévoré six milliards en trois ans, qui dépensent 1800 millions dans une année, quoi qu'ils n'en imposent que 600, et n'en aient perçu la dernière année, que 187, ces hommes, au lieu de chercher les moyens de procurer quelque paix, et de créer quelque ressource à leur pays en détresse, achevaient de l'épuiser, et augmentaient encore la misère du peuple Français pour bouleverser l'Angleterre, comme ils avaient bouleversé la France.

Bretons, regardez autour de vous; voyez vos maisons, vos campagnes, vos villes, vos manufactures, vos ports; parcourez en idée tout l'Empire Britannique; portez ensuite vos regards sur la France: comparez ce que vous êtes, et ce qu'on voulait que vous devinissiez.

S. M. a su positivement tous ces faits, elle a connu tous les chefs, les agens, les sociétés, les correspondances, les émissaires, les époques des conciliabules, des voyages, des résolutions.

Elle a su qui d'entre eux avaient des lettres de crédit indéterminées; qui d'entre eux étaient payés à tant par mois, par semaine par jour. Elle a su que le projet avait été formé de s'emparer de la Tour, de piller l'Arsenal qu'elle renferme, de forcer les prisons, et de se porter sur les maisons des propriétaires et sur les offices publics; en un mot, d'abattre d'un seul coup toutes les branches de la Constitution. Elle a su que l'exécution du projet avait été proposée pour le Samedi 1er Décembre, ou pour le Lundi 3. Elle a vu le modèle des poignards qui devaient armer les séditieux, et qui a été trouvé chez un Français. Elle a su où vingt-milliers de fers étaient tout préparés pour être façonnés en piques en 36 heures. Elle

Elle a su quel membre de la Convention Nationale de France, trouvant les complots trop lents, avait écrit à un des agens, que *ce n'était pas ainsi qu'on travaillait, et qu'il ne gagnait pas l'argent de la République.*

Elle a su quels autres membres de la Convention Nationale avaient rédigé un plan pour armer et soulever vos Nègres, perdre les Colonies Anglaises; en un mot, pour *boulverser l'Angleterre à quelque prix que ce fût.*

Elle a su quel émissaire, après n'avoir séjourné à Londres que 24 heures, était parti pour le Haye, avec la mission de *boulverser la Hollande.*

Elle a su quel autre émissaire a écrit en France vers le milieu de Novembre promettant que *l'insurrection allait éclater à Londres* et a écrit ensuite, vers le milieu de Décembre qu'il n'y avait plus d'espoir pour l'instant.

Elle a su qui, d'entre les chefs, a verti les agens que, *la première tentative ayant échoué, il fallait bien prendre garde, avant de se déterminer à la seconde.*

Elle a su le nom et le nombre des canonniers Français qui, ne pouvant être employés, en Angleterre, à un complot avorté, ont reçu l'ordre de s'embarquer pour l'Irlande, le Lundi 17 Décembre dernier: elle a su quel chef les a contremandés et renvoyés en France, où il est retourné lui-même.

Que le Conseil exécutif provisoire de France renie l'action du Gouvernement Français dans cette horrible machination, ce n'est qu'une équivoque qui ne vaut même pas qu'on s'y arrête. On fait bien que ce n'est pas là qu'est la puissance; et que si quelques membres de ce conseil sont individuellement initiés aux mystères politiques des hommes en pouvoir, collectivement le Conseil exécutif n'est qu'un instrument servile.

Mais on s'est cru tellement sûr du succès, qu'à Paris on a levé le masque. Dans la séance du 28 Novembre, plusieurs individus se disant sujets Britanniques, ont paru à la barre de l'assemblée dite *Convention Nationale*; ils venaient blasphémer la Constitution Britannique; ils annonçaient, que peut-être dans un tems très court, elle n'existerait plus: ils se vantaient d'être Rebelles à leur Roi, et à leur patrie; et la Convention les a couverts d'applaudissement! Le Président, qui leur a répondu, renchérissant encore sur leur coupable démençe, a osé inviter tous les Sujets de la Grande Bretagne à se révolter contre les Loix de leur Pays, contre le Roi et le Parlement; il a osé dire que *la Royauté était expirante, et qu'un feu dévorant allait consumer le Trône*; et de nouveaux applaudissemens se sont fait entendre!

Nobles et fideles Bretons, voilà comment votre Roi a été récompensé de sa fidélité aux traités, de la Générosité qui lui a fait dédaigner la Vengeance, de la modération que lui a fait refuser la victoire; du respect qu'il a eu pour le malheur, des vœux qu'il a formés pour le salut des François, voilà comment vous avez été récompensés de votre intérêt, de votre bon voisinage, de vos Secours, de votre impartiale hospitalité.

Voilà, en promesses si solennellement répétées par l'ambassadeur Français, voilà ce respect que le peuple Français devait montrer, dans tous les tems, pour les loix, les usages, et toutes les formes des Gouvernemens établis dans les pays qui ne l'auraient point attaqué. Voilà ce désaveu qu'il prononçait d'avance, cette sévérité qu'il s'engageait à exercer contre tous ceux de ses agens qui, dans les Cours étrangères et ansies, oseraient un seul instant se départir de ce respect, soit en formentant, soit en favorisant des insurrections contre l'ordre établi, soit en s'immiscant de quelque manière que ce fut, dans la politique intérieure de ces états sous prétexte d'un proselitisme qui

exercé envers des puissances amies, serait une violation réelle des droits des nations: (note officielle, remise par Mr. Chauvelin, 12 Mai 1792.)

Certes si sa Majesté voulait déployer toutes ses forces, appeler à elle, au nom de la Constitution, tous ses fidèles Sujets, et tirer une vengeance éclatante de tant d'offenses et de tant de Parjures! jamais Guerre ne fut plus juste, ni plus nationale.

Jamais Guerre, d'un autre côté, ne dût être moins longue, moins dispendieuse, et plus fortunée.

Ce qui reste des Colonies Françaises, fatigué de révoltes, d'incendies, et de massacres, se prosternerait devant le Pavillon Britannique à bordant leurs Côtes, et leur apportant ce qu'ils ne connaissent plus depuis si long-tems, la paix et les loix.

Les établissemens Français en Asie tomberaient à la première sommation faite au nom du Roi de la Grande Bretagne.

Les flottes de S. M., réunies à celles de ses anciens Alliés (et peut-être il s'en présenterait de nouveaux) fermant à la fois tous les ports de France, obligeraient le Gouvernement Français de céder enfin à la justice, à la raison, sous peine de voir sa marine s'anéantir, les ports s'encombrer, et la famine l'assiéger. Ces Puissances coalisées, aux quelles S. M. avait si constamment refusé de se joindre, ranimées par une si importante diversion, seraient bientôt délivrées de ces armées Françaises qui manquent de tout au milieu de leurs brigandages; de ces armées, aussi terribles pour le pays qui les a levés, que pour ceux qui les ont reçues, et dont le Gouvernement Français craint encore plus la rentrée, qu'il n'a joui de leurs conquêtes.

Mais S. M. ne se croirait pas juste de voir la nation Française dans ses factieux par qui elle est ou opprimée, ou abusée; de voir une Nation jusqu'ici renommée par des vertus brillantes, et des mœurs douces, dans des associations criminelles et féroces, dans un assemblage d'hommes sans aveu et sans patrie, au milieu desquels vient se réfugier quiconque, dans le pays qui l'a vu naître, a encourue le mépris de ses concitoyens, ou la vindicte des loix. Il en coûterait au cœur de S. M. de prendre une mesure qui, par le malheur de la nécessité, envelopperait des innocens dans le sort des coupables, et ne permettrait pas de distinguer, du moins dans les premiers instans, ceux qui ont mérité d'être punis, ceux qui doivent encore être plaints, et ceux qui sont dignes d'être secourus, ou qui ont droit à être vengés.

Rassuré d'ailleurs sur les dangers pressans, par le courage et la loyauté de ses fidèles sujets, par leur ardeur à se rallier autour de la Constitution, par les témoignages si doux et si multipliés de leur attachement à la personne du Roi, à sa famille, et à son Gouvernement; sure qu'il n'y a plus rien à craindre, en ce moment, pour la félicité du peuple Anglais, S. M. peut encore essayer, avec le Gouvernement Français, la voie de la justice et de la modération.

S. M. déclare de nouveau qu'elle veut s'abstenir de toute intervention dans le gouvernement intérieur de la France. Elle ne prétend pas contester à une Nation, le droit de se donner des loix. Eh! plut à Dieu que ce droit eût déjà été exercé dès long-tems! qu'il le soit enfin; que dans la France on voie clairement ce qui s'appelle une Nation, et ce qui s'appelle des loix; et S. M. ne refusera de contracter avec elle aucun des rapports politiques qui existent entre les différens peuples de l'Europe.

La France est inquiète pour ses subsistances, et elle n'a que trop lieu de l'être : S. M. lui offre tous les secours qui peuvent dépendre d'elle, et lui permet dans les états tous les genres de traités et d'approvisionnement qui n'iront pas au détriment de ses propres sujets, à qui elle le doit avant tout.

Les Colonies Françaises sont réduites à la situation la plus déplorable : S. M. offre au Gouvernement Français, une fois constitué, de le concerter avec lui pour ramener l'ordre dans ces contrées autre fois si prospères : c'est ainsi qu'il convient au Monarque, et au peuple Anglais de le venger.

Le France est en guerre avec la moitié de l'Europe; ses victoires même l'appauvrissent, et rendent son nom odieux; l'ambassadeur Français avait réclamé l'intervention conciliatrice de sa Majesté. S. M. répète quelle ne refusera pas la médiation, si toutes les parties la désirent.

Mais quand le Roi est si modéré, il faut qu'on soit juste avec lui: il est des conditions que S. M. met à toutes les offres, et auxquelles il ne lui-eit pas permis de se départir.

S. M. dédaigne de demander satisfaction, soit des émigrés qui sont venus prêcher la sédition dans ses états, soit du Président de la Convention Nationale, qui a ôté saire, et à la dignité de S. M., et à la loyauté de la nation Britannique, une insulte sans exemple parmi les Peuples civilisés.

Leur punition sera l'impuissance de leurs efforts, et le spectacle si tourmentant pour eux, d'un Roi et d'un peuple indissolublement unis par une affection réciproque au sein de leur inébranlable Constitution.

Mais l'ambassadeur Français, au nom du peuple Français avait donné au Roi l'assurance formelle que tout ce qui intéressait les droits de S. M. B., serait l'objet de l'attention la plus particulière et la plus scrupuleuse. Les droits de S. M., et ceux de ses sujets, sont uns, les premiers n'existent que pour protéger les autres: ces droits ont été et sont journellement violés en France.

L'Ambassadeur Français avait déclaré au Roi que les dro ts de tous les alliés de la Grande Bretagne qui n'auraient point provoqué la France par des démarches hostiles, seraient non moins religieusement respectés, (note de Mr. Chauvelin.) Les Hollandais ont observé une neutralité aussi scrupuleuse que celle gardée par S. M., et ils sont attaqués dans leurs droits les plus pécuniaires par l'ouverture de l'Escaut, et par des manœuvres tramées dans l'intérieur de leur pays.

L'Ambassadeur Français avait invoqué auprès du Roi les traités, et au mépris de ces traités, qui permettaient aux sujets des deux nations d'aller librement d'un royaume à l'autre, même sans passeport, on a confisqué les biens, on a proscrit la tête des Français paisibles qui voyageaient en Angleterre, comme si c'était un crime digne de mort de poser le pied sur le sol Britannique. L'on a trouvé que ce n'était pas encore assez, et l'on a été jusqu'à donner à ce décret, réellement incroyable, un effet rétroactif.

L'Ambassadeur Français avait invoqué auprès du Roi, l'équilibre de l'Europe, et par-tout cet équilibre est détruit; l'indépendance des divers états, et partout cette indépendance est violé; la paix générale menacée, compromise, et c'est la guerre que le Gouvernement Français déclare à tous les gouvernemens de l'Europe! Il avait été proclamé, au nom de la Nation Française, qu'elle renonçait aux conquêtes: l'ambassadeur Français avait protesté à S. M. que quelque fut l'événement de la guerre présente, la France, religieusement fidèle à sa constitution, repoussait toute idée d'aggrandissement,

et conserverait ses limites actuelles, (Note de Mr. Chauvelin.) Cependant des armées Françaises ont envahi de toute part le territoire de puissances qui, non seulement n'avaient pas songé à se défendre contre elle. Ses limites ont été reculées, et elle a déclaré des Régions entières reunies à la domination.

Il avait été proclamé au nom de la nation Française, que le respect des propriétés était la première bafe de sa nouvelle Constitution. L'Ambassadeur Français assurait que jamais la France n'avait songé à refuser justice aux Princes d'Allemagne possédés sur son territoire. Cependant le système de lever des contributions à remplace celui d'offrir des indemnités: les armées Françaises ont traité, non seulement les Princes, mais les habitans de Worms, de Mayence, ceux même de Francfort, comme la Législature Française traite ceux qu'elle nomme Emigrés!

Enfin, et c'est-là ce qui importe aujourd'hui, il avait été proclamé, au nom de la nation Française, que la personne du Roi était inviolable et sacrée. L'Ambassadeur Français appelait du nom de *piété outrageante pour le Roi des Français*, l'intérêt qui faisait craindre pour sa personne, et armer pour son salut. Cependant une toupe de parjures et de meurtriers a emprisonné, au nom de la Nation Française, le Roi et toute la famille, ceux qui ont voulu l'assassiner, prétendent le juger!... D'abord ils l'ont accusé d'avoir conspiré le 10 Août, et d'avoir voulu renverser la constitution, ensuite ils se sont vantés, à leur tribune, d'avoir été conspirateurs, d'avoir tramé entre eux, ce complot du 10 Août, ils ont cité les lieux où ils avaient déterminé leur projet, les moyens qu'ils avaient employés pour y parvenir; les décrets par lesquels ils avaient ôté au Roi tous les Défenseurs, ceux par lesquels ils avaient livré l'intérieur de son Palais à la merci des brigands. Ils ont cité une première époque à laquelle leur conjuration avait dû s'exécuter, les raisons qui l'avaient fait différer jusqu'au 10 Août, et l'instant où, dans la nuit, ils avaient fait sonner ce tocin funèbre pour tant de milliers d'hommes; ils ont rivalisé avec acharnement à qui s'attribuerait la plus grande part de cette journée; et on les a entendu se disputer les uns, à qui avait tramé le plus de Complots; les autres, à qui avait commis le plus d'assassinats. Ils ont trouvé que les hommes du 2 Septembre étaient les mêmes que ceux du 10 Août. Ils ont avoué que le quatorze Juillet, quand ils renouvelaient solennellement, à l'autel de la patrie, le serment de maintenir la Constitution; que le 7 Juillet, quand ils juraient de dévouer à l'exécration les Républicains et les ennemis de la Constitution; que le 1er Octobre, c'est à dire, dès le premier jour de leur session, lorsque chacun d'eux, individuellement, montant dans la tribune, et, la main levée vers le Ciel, articulait le serment de mourir pour cette Constitution, par laquelle seule ils existaient, et de la maintenir de tout son pouvoir, alors Ils juraient tous, intérieurement, de renverser, cette constitution. Et voilà qu'oubliant tous ces aveux, ils prétendent encore condamner leur Roi pour avoir conspiré le 10 Août, et avoir voulu renverser la Constitution! ils le tiennent pour convaincu; ils ont enlevé ses papiers sans aucune formalité, pour se laisser le moyen de foutraire, d'ajouter, de falsifier à leur gré: ils soulèvent ces 48 sections de la capitale, qui ne souffrent pas la présence d'un homme de bien, qui dans la nuit du 10 Août, formaient en tout 492 hommes, et s'intitulaient le peuple Français. Ils bravent le véritable peuple, qui, dispersé, désarmé, sans lien, sans organe, et sans chef, pleure en secret le malheur de son Roi, et se sent frappé des mêmes coups que lui.

S. M. B. remet à s'expliquer sur tous les autres griefs qu'elle vient d'indiquer; elle se borne, dans ce moment, au dernier, le seul pressant, le seul sacré, tant qu'il ne sera pas rempli, le salut du vertueux et infortuné Louis XVI. Elle aime à croire que, même parmi ceux qui gouvernent actuellement son royaume, le plus grand nombre la bénira d'épargner à la nation Française le plus horrible des parricides, la plus criante des injustices, un désespoir éternel, et une tache indélébile.

S. M. déclare donc, soit au Conseil Exécutif provisoire, soit à la Convention Nationale, en un mot, à tout Corps, et à tout individu, dans lequel repose, en France, le pouvoir, que la première condition que le Roi d'Angleterre, et la Nation Britannique, mettent à l'oubli des offenses qui leur ont été faites, c'est ce que le Roi Louis XVI, la Reine son épouse et toute sa Royale famille, soient mis en liberté, et conduits jusqu'au port où une escadre de S. M. B. les recevra, pour les transporter dans l'Asyle, qu'une Nation généreuse et hospitalière s'honorera de leurs offrir.

Déclarent S. M. que si aucun attentat était commis contre aucun membre de cette Famille, bien plus sacrée encore par ses vertus et par ses malheurs, que par sa dignité; alors S. M. jure, à la face du Ciel, qui protégera une cause si sainte, de se joindre, avec toutes ses forces, à toutes les parties qui seront intéressées à tirer vengeance d'un si exécrationnable forfait. S. M. jure de déployer, avec elles, tout son pouvoir pour aider la France asservie, à se délivrer du joug sanglant que lui imposent des fâcheux dévotés et détestés par la grande majorité de la véritable Nation Française. S. M. jure enfin d'être la première à provoquer le concert de toutes les Puissances, pour qu'aucun ayle sur la terre ne soit accordé à ces manières des Peuples et des Rois, qui auront mérité d'être proscrites par le genre humain.

From the Alexandria Gazette.

Effectual Cure for the STONE.

MR. PRICE,

Sir,

THROUGH the channel of your paper, I request a publication of the following cure for the Stone by dissolution, together with the circumstances of its attestation—The gentleman by whose consent and desire, and upon whose authority the subsequent facts are offered to the public, is a Mr. Richard Major, of Loudoun country in this state, minister of the gospel in the baptist society; a man of integrity and much respected. Being in company with him some few days ago, I had the following relation from his own mouth:

“ That having for a number of years been afflicted with this painful disease, he was at length informed that a certain physician, his name unknown, labouring under the same complaint, being at Berkley Springs, a negro man there proffered to cure him. This he at first disregarded, but expecting a speedy dissolution unless some aid could be obtained, afterwards sent for the negro, who agreed to cure him for three pounds. He accordingly undertook and in a short time effectually eradicated the disorder. The phy-

fician then gave him his choice of freedom by purchase, in lieu of the contract betwixt them, on condition that he would disclose the means of the cure; to which the slave agreed.

"The receipt is the expressed juice of *Horfe Mint* and of *Red Onions*; one gill of each to be taken every morning and evening till the complaint be removed.

"That he, Mr. Major, being urged to a trial of the abovementioned remedy, submitted to it, though with some reluctance, as he conceived his term of life to be but short at most. Not having it in his power to procure green mint, so as to get the juice, he used instead thereof, a strong decoction of the dried herb; in other respects strictly adhering to the above prescription, which had the desired effect. He began the experiment in August, 1792, and within one week he had ocular demonstration of dissolution by the slightest touch of a particle that had passed from him, which continued to go without pain or the least obstruction until the stone was entirely dissolved, and the cure completely effected before the ensuing spring.—That from the time the disorder began to yield as aforesaid he daily recovered his health, strength and flesh, and was in as good plight as ever, age excepted, being at the last time abovementioned seventy-two years of age, with the appearance to me corresponding with his own account, and as he further said without the slightest attack of the disorder from the time he began to use the above means of cure." This at his request, is communicated with great pleasure to the public by DANIEL ROBERDEAU.

Institutions politiques (Continué de la page 11)

De la force de l'Etat.

LE cinquieme objet de la politique est de rendre l'état formidable en lui même, et respectable à ses voisins. Un royaume d'une étendue même médiocre, mais gouverné sur le plan qu'on vient de tracer, ne manqueroit pas d'acquérir un peu des forces intrinseques. En policant la nation, on formeroit des sujets capables de servir leur patrie avec succès en tems de paix et de guerre. L'établissement du bon ordre, l'entretien de la société, l'observation des loix contribueroient à peupler l'état de citoyens nés dans son sein, et d'étrangers que la félicité d'un tel regne y attireroit en foule. Une sage police y entretiendroit la sûreté et l'abondance. L'ingénieuse administration des finances, l'encouragement donné aux manufactures, au commerce et à la navigation, y feroient monter comme par flots les richesses, et fourniroient par conséquent des ressources pour la guerre, comme pour les besoins dans les tems paisibles. L'accord de toutes ces parties rendroit un état très-opulent en lui même; mais il ne seroit pas encore redoutable à d'autres puissances, si le souverain ne savoit mettre ces ressources en œuvre, et les faire servir à procurer aux sujets une entière sûreté contre les attaques des autres peuples. Plus un pareil état seroit riche et heureux, plus il deviendroit même un objet de convoitise pour des conquerans. Carthage fourmilloit d'habitans, et regorgeoit de richesses; Rome, qui n'étoit que médiocrement opulente avant les guerres puniques, la surpassa. Le relâchement dans la discipline militaire des Carthaginois, le peu d'attention qu'ils yoyoient donné jusqu'alors à leurs armées, quelques vices dans la constitution

du gouvernement, causerent la chute de cette république. Tout état qui suivra l'exemple de Carthage, qui ne pensera qu'à accumuler ses trésors en négligeant ses troupes, les forteresses et sa marine, ne manquera pas de subir tôt ou tard le même sort. Ce n'est pas d'ailleurs une des moindres félicités d'une nation de se trouver en situation de pouvoir repousser, par la force de ses propres armes, les attentats que d'autres peuples font contre elle, de défendre ses foyers, et d'être à même de se faire justice sur toutes les prétentions qu'elle peut avoir à la charge de ses voisins.

Pour parvenir à un but aussi équitable, aussi naturel, aussi glorieux, il faut que l'état militaire et tout ce qui en dépend soit établi et entretenu sur un pied solide. Ce principe a six objets principaux ; 1^o. la formation d'une armée ; 2^o. le logement, la nourriture, le vêtement et les armes du soldat ; 3^o. la discipline militaire ; 4^o. l'exercice des troupes, et 5^o. la manière de faire agir l'armée ou les opérations militaires, à quoi l'on peut ajouter, 6^o. l'entretien des places fortes, des arsenaux, et de tout l'attirail de la guerre.

L'introduction du *perpetuus miles*, ou des armées constamment soudoyées, a changé totalement la méthode de la levée des soldats. Ce ne sont plus des peuples entiers qui s'assemblent dans les champs de Mars, et qui se mettent tout-à-coup sous les armes pour défendre leur patrie, ou pour attaquer d'autres nations, et qui retournent à leurs travaux ordinaires dès que la paix est faite. Aujourd'hui la guerre est un métier qu'un grand nombre de citoyens exercent toute leur vie. Comme ces citoyens sont pris sur la masse totale du peuple, et enlevés à l'agriculture et à l'industrie, on sent bien qu'il faut maintenant une autre combinaison de maximes politiques pour les enrôlemens des troupes qu'autrefois. M. de Montesquieu, dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (*), dit : "une expérience continuelle a pu faire connoître en Europe qu'un prince qui a un million de sujets ne peut, sans se détruire lui-même, entretenir plus de dix mille hommes de troupes ; il n'y a donc que les grandes nations qui aient des armées. &c." Une assertion si positive d'un aussi grand homme mérite quelques réflexions. Cette proportion, qui est comme d'un à cent, est-elle juste en elle-même, est-elle générale à tous les pays ? Sur le nombre de ces cent sujets, il faut déduire d'abord.

	50 femmes.
Reste	50
De plus vieillards au-dessus de 50 à 56.	12
Reste,	38 hommes.
Plus, les jeunes garçons depuis le berceau jusqu'à 16 à 18 ans,	16
Reste	22
Les hommes employés à l'état ecclésiastique, au gouvernement et aux affaires civiles, les infirmes, les estropiés, et en un mot, tous ceux qui ne sont pas propres à porter les armes.	7
Reste	15

(*) Chapitre III. Comment les Romains purent s'agrandir.

Or, si quinze citoyens doivent fournir constamment un soldat à la république, il est certain que l'agriculture, les arts, les sciences, les fabriques, les métiers, la navigation, le commerce, en un mot, toutes les professions de l'état, prises ensemble, ne pourroient pas souffrir cette diminution d'un quinzième de concurrence ; il faudroit plus de deux cents sujets contre un militaire. Mais il ne faut pas croire que le soldat, en tems de paix, soit désemployé, ou uniquement occupé de son métier. Hors les tems d'exercice, beaucoup de soldats obtiennent des licences de leurs capitaines pour aller travailler chez eux ; et ceux même qui restent aux drapeaux ne montent pas toujours la garde, mais s'appliquent à des professions utiles dans les jours d'inter valle, et l'on a même cru remarquer que ces hommes aguerris par l'exercice des armes, étoient plus forts et plus propres que d'autres à toutes sortes de travaux.

Plusieurs circonstances concourent à déterminer la quantité de troupes qu'un état peut entretenir ; la situation du pays, arrondi ou non, défendu par la mer, par des montagnes, ou par une chaîne de forteresses, ou bien ouvert, peuplé ou non peuple, riche ou pauvre, des voisins formidables ou faibles, &c. Je ne crois pas qu'il y ait d'autre règle sûre et invariable à donner.

Les puissances maritimes qui ont des ports, une navigation marchande et des colonies à protéger, doivent, indépendamment des forces de terre, entretenir une marine militaire. Nous comprenons, sous ce mot, tout ce qui a rapport à l'armée navale : 1^o. les flottes mêmes ; 2^o. la construction des bâtimens qui les composent ; 3^o. l'équipage et les troupes qui les montent ; 4^o. les arsenaux et les magasins de marine. Car l'usage qu'on fait des forces navales, la manière de les conduire et de faire la guerre par mer, est une science très-compiquée qui appartient aux amiraux et aux officiers de marine, et qui demande une théorie profonde, jointe à une grande expérience.

Du reste, les affaires de la guerre sont l'objet d'un département particulier, et celles de la marine l'objet d'un autre. Chacun demande un ministre éclairé qui joigne beaucoup de prudence à de grandes lumières.

Negotiation between RUSSIA, PRUSSIA, and POLAND. In a Letter from Warsaw, Sept. 29.

THE last letters from Grodno of the 25th instant, prove, that our conjectures with regard to the final event of Negotiation with Prussia were not groundless. It ended as it began, or rather surpassed all the violences exercised on the 2d of this month.

On the 23d the Russian Ambassador, early in the morning, opened this Negotiation, by arresting four Members of the Diet, viz. Krasnodembki, of Liva, Szydlofski, of Plock Minerski, of Wyszogrod, and Skarinski, of Lomza; whom he sent off immediately under a guard to the respective places they represent.

Next he ordered two battalions of grenadiers, with three pieces of cannon, to surround and block up all the avenues and gates of the Castle.

After these preliminaries, the Sitting of the Diet began. Its formal opening was strongly exposed, on the ground of a former Decree, that all de-

deliberations should cease, whenever any violent act should be employed against a member of the Legislative body.

In consequence, before the reading of the Ambassador's Notes was allowed, two Deputations were successively sent to him, to demand the liberty of the arrested Members.—They were answered, both verbally and by note, with absolute refusal. The Notes were then read, the House conceiving itself to be in a passive state, as being under foreign arms, and deprived of a free deliberation, would not proceed for many hours on any business; during which time, they witnessed a most distressing and humiliating scene; a Russian General, strutting to and fro in the middle of the Senate, persuading and menacing alternately, the Members to sign unconditionally the demands of the King of Prussia.

Five hours were spent in this manner; at last, on the motion of Count Ankwicz, Nuncio of Cracow, it was agreed to make a solemn Declaration, or Protest, against the violent measures employed by the Russian Ambassador on the 2d of September, and this day; and that, to prove a total inactivity of the Diet, instead of expressing their sentiments in the usual manner, either by voting or by acclamation, they should keep a mournful silence when the Marshal would propose the project in question. This was accordingly adopted.

Thus was obtained the consent to a cession, which is to justify it in the eyes of Europe and posterity. Thus ended this extraordinary Negotiation, unexampled in the annals of Diplomatic History; and thus, in consequence, was signed the Treaty of Cession of our Provinces to Prussia.

The three Notes of the Russian Ambassador presented that day, are curious and singular—they will be known to the Public.—The Protest, however, of the Diet, ought to be particularly noted by the present generation, and all posterity.

Declaration of the DIET.

“ Surrounded closely by foreign troops on the second of this month, threatened with further invasion of the territory of the Republic by the Prussian armies, to its uttermost ruin, and oppressed by innumerable violences, the States in Diet assembled, were forced to give leave to their deputation for signing the imposed treaty, with addition of a few clauses, and such only as the dictating power itself seemed, in pity, to approve of. But with grief and surprize, we find by the sad experience of this day, that the Court of Berlin is not satisfied therewith. We see fresh acts of violence forcing a new project upon us; and in order to support it, the same preponderant power not contented with invading the place of our deliberations with an armed foreign force; with addressing to us Notes full of menaces—seizes from among us, and carries off our Members; and, by an unexampled proceeding, keeps Us, the King, bent under so manifold calamities; and Us, the States of the Republic, confined and imprisoned in the Senate.

“ Thus situated, *We do declare* in the most solemn manner that, unable to prevent, even with the risk of our lives, the effects of the oppressive force, we leave to our posterity, happier perhaps than ourselves, those means of saving our dear country, whereof we are bereft at present; and thus the project sent to us by the Russian Ambassador, tho' contrary to our laws, wishes and opinions, forced by the above means to accept, *we do accept.*

Done at Grodno, Sept. 24, 1793.

(Signed and engrossed in the Public Records, according to Law.)

Extrait d'un mémoire sur le monnayage des anciens, lu à la séance publique de l'académie des inscriptions, le mardi 17 Avril 1792, par ANT. NONGEZ.

IL est difficile d'assigner des époques précises aux procédés des arts, lorsque ceux-ci n'ont point eu d'historien. Le monnayage des anciens n'a jamais occupé leurs écrivains ; au moins ne nous est-il parvenu aucun traité sur cette matière. J'ai donc été forcé de recourir aux expériences pour retrouver leurs procédés ; il m'a fallu répéter leurs tâtonnemens et leurs essais pour arriver au même point où ils sont restés, et au-delà duquel les modernes se sont beaucoup élevés. Habités à voir graver les poinçons ou les coins par le moyen du burin, et à voir frapper les monnoies à froid, les antiquaires n'ont pu trouver la véritable route que les anciens avoient tenue. Pour moi j'ai mis à l'écart ces usages modernes en faisant mes recherches, qui par-là sont devenues fructueuses.

L'examen d'un coin antique, conservé dans le cabinet dit de Sainte-Geheviève, me fit assurer, en 1785, que les anciens employoient des coins de bronze, et non de fer, comme ceux des modernes. La fragilité de cet alliage, lorsqu'il est soumis immédiatement à de forts moyens de percussion, me fit aussi-tôt concevoir l'idée de l'envelopper dans un mandrin de fer, ce que j'annonçai alors.

J'ai mis enfin ces procédés à exécution, et je vais les expliquer à l'aide des piéces que j'expose sous les yeux de l'académie. On a d'abord forgé les mandrins de fer, on y a creusé sur le tour les trous destinés à recevoir les coins. Ces coins faits avec l'alliage des cloches, c'est à dire, environ une partie d'étain et quatre parties de cuivre, ont été moulés et chassés dans les mandrins chauffés au rouge. Pendant que les piéces étoient chaudes à ce degré, on a placé entre les coins une médaille froide, et l'on a frappé un coup d'un marteau très-lourd sur tout cet appareil : les coins ont reçu l'empreinte de la médaille avec tous ses détails.

Lorsque l'appareil a été refroidi, on a placé un flan chauffé au rouge entre les coins, et il en a reçu les deux empreintes, sans que les coins aient souffert la plus légère altération. On auroit pu frapper plusieurs centaines de flans sans user les coins ; car l'alliage des cloches froid est presque aussi dur que l'acier.

Quoique j'aie obtenu par ce procédé des médailles semblables aux médailles antiques ; quoique cette ressemblance fasse conclure l'identité des moyens employés par les monétaires anciens, je vais encore prouver directement que les anciens frappoient ordinairement à chaud les flans après les avoir moulés d'une manière peu recherchée, comme je l'ai pratiqué.

Les collections de médailles renferment un grand nombre de médailles fourrées, c'est-à-dire, plaquées d'argent et d'or. Leur ressemblance avec les médailles qui sont faites entièrement d'or ou d'argent est si grande, que l'on est obligé de les sonder avec un poinçon, c'est-à-dire, de les percer au-delà des feuilles d'or ou d'argent, pour découvrir le cuivre qu'elles recèlent. Or les procédés pour plaquer ou doubler les métaux, excluent formellement le moulage ; ils exigent que les piéces soient estampées en terme de manufacture, c'est-à-dire, frappées à chaud. Voilà donc une preuve que les monétaires anciens frappoient à chaud.

S'il restoit quelque doute après cette observation, je ferois examiner avec la loupe la plupart des médailles d'or ou d'argent. On y verroit de petits

filets dirigés du centre à la circonférence, qui sont produits par le refoulage latéral d'une matière métallique à demi-fondue. Ces filets ne peuvent exister dans des pièces frappées à froid, parce qu'alors le refoulage latéral de la matière métallique n'a pas lieu, et que l'action se fait par une compression perpendiculaire, ou un rapprochement en épaisseur.

D'après toutes ces considérations, je crois pouvoir assurer, généralement parlant, que les anciens monétaires mouloient les flans sous une forme approchée de celle que doivent avoir les médailles, qu'ils les chauffoient ensuite au rouge et qu'ils les frappoient dans cet état d'incandescence.

Passons à l'examen des coins et à leur fabrication. Je ne m'arrêterai pas à prouver que le bronze étoit la matière employée à les faire. Le coin de la collection de Sainte Genevieve, reconnu pour antique, est de bronze. Ceux que j'ai employés sont de la même matière. D'ailleurs tous les meubles, tous les outils, tous les instrumens trouvés à Herculaniùm et à Pompeï sont de bronze; ce qui prouve l'universalité de son emploi pour tous les procédés des arts.

La manière dont ces coins étoient travaillés demande plus de discussion, et fournit le sujet de recherches très-curieuses sur les arts des anciens.

Un examen avec la loupe de toutes les médailles antiques du cabinet de Sainte-Genevieve, et la comparaison avec les monnoies modernes dont les coins ou poinçons ont été gravés au burin, m'ont convaincu que la gravure des coins de toutes les médailles grecques et de presque toutes les romaines différoit absolument de celle de coins modernes. Tous les traits des types anciens sont arrondis, on n'y voit jamais d'angles vifs ou d'arêtes, les jambages droits des lettres sont formés de deux petites éminences rondes ou boulettes liées par un trait; tous les reliefs sont arrondis; en un mot, c'est le même travail que celui de la gravure des pierres fines. Au contraire, des lettres gravées au burin sur les poinçons modernes, sont formées de mailles, carré-long à arêtes vives et terminées carrément par des traits aigus et tranchés. Ces détails ne peuvent se décrire avec la précision qu'exige une démonstration; mais l'œil armé d'une loupe les fait sur le champ. D'après ces observations il faut convenir, généralement parlant, que les coins ou poinçons des médailles antiques étoient gravés au tourlet, et non au burin.

Je vais faire l'application des observations générales qui précèdent, au monnayage d'une médaille antique. Le premier travail étoit de mouler deux coins de bronze et d'y graver au tourlet la tête et le revers. Le second travail étoit de placer entre ces coins gravés, plusieurs flans chauffés au rouge et de les frapper. On avoit alors une monnoie ou plusieurs monnoies du même coin. Vouloit-on liâter la fabrication, que deux coins uniques auroient rendu trop lente, on estampoit plusieurs coins de bronze chauffés au rouge avec les premières monnoies fabriquées. Ces coins ainsi estampés frappoient les monnoies avec la même précision que les coins gravés. Par ce procédé, on pouvoit réserver les deux coins gravés pour servir de justification ou de prototype, et l'on estampoit autant de coins que l'on vouloit établir d'ateliers de fabrication pour la même monnoie. Delà viennent sans doute les mots *OFFICINA A, B, C, &c.* c'est à dire, atelier premier, second, troisième, &c. qui sont gravés sur les médailles antiques, et qui tenoient lieu de la marque affectée aujourd'hui à chaque directeur d'un hôtel des monnoies. Pour établir ces différences, le graveur, en travaillant les coins prototypes, laissoit vuide la partie du champ de la médaille qui de-

voit porter la lettre numérale ou le numéro de l'atelier. Ensuite lorsqu'on avoit estampé autant de coins que d'ateliers, il lui étoit facile d'ajouter à chaque paire de coins la lettre numérale qui désignoit l'atelier où l'on devoit les faire agir.

Voilà en peu de mots la description des procédés ordinaires qui constituoient le monnayage des anciens. Je réserve la fabrication des monnoies dentelées, *nummi serrati*, pour un mémoire particulier. Je disai seulement ici que la pratique de faire des monnoies dentelées fut simplement une mode, une bizarrerie pour celles de bronze ; mais que pour celles d'or et d'argent elle servit à les préserver du doublage, en mettant l'intérieur de la pièce à découvert.

Comparons maintenant les procédés des anciens avec les nôtres pour connoître leurs avantages et leurs défauts. Quant à la beauté de la gravure, celle des anciens l'emportoit sur la nôtre, parce que le touret donne un coup d'œil gras (pour me servir des termes de l'art) une tondeur de formes, impraticables au burin qui fournit toujours un travail maigre et sec ; mais il est évident que la gravure des poinçons touret facilitoit le faux monnayage. En coulant des pièces fausses dans des moules fabriqués sur les pièces véritables, on les rendoit ressemblantes à l'œil de la multitude, parce qu'il faut en examen attentif pour distinguer par l'inspection du métal seul, une pièce moulée d'une pièce frappée. Le moule ne produit à la vérité que des traits émouffés et arrondis ; mais c'étoit le vice inhérent à la gravure au touret. Sous ce point de vue le monnayage des anciens étoit de beaucoup inférieur au nôtre, que la gravure au burin rend si difficile à imiter par le moulage.

On ne sauroit donc craindre que la publication de mes expériences puisse servir aux faulseurs, qui d'ailleurs trouveroient dans la marque sur tranche un nouvel obstacle à leurs coupables projets.

Le monnayage des anciens avoit cependant un avantage sur le nôtre, celui de la vitesse pour la fabrication des coins. Huit jours suffisoient à peine à un graveur de monnaie pour faire le poinçon d'une tête de même grandeur que les médailles d'or antiques. Un graveur en pierres fines exécuteroit ce même travail en moins de vingt-quatre heures, sur-tout si l'alliage du coin ne tenoit qu'un fixieme ou même qu'un septieme d'étain, comme l'analyse chimique m'a appris qu'étoit formé ordinairement le bronze des anciens.

Cette vitesse résout facilement le problème si connu des antiquaires : comment est-il possible que l'on ait plusieurs médailles de différens métaux et de différens revers, de princes ou tyrans qui ont régné très peu de tems ? Tel le tyran Marius, dont le regne fut terminé au bout de trois jours, tel est Brutus dont les médailles n'ont pu être frappées que dans le camp et avant la bataille de Philippes !... Après avoir entendu ce que j'ai dit jusqu'ici, on conçoit aisément que des graveurs et des monnoyeurs suivoient les armées, qu'ils y fabriquoient à volonté des coins et des médailles dans le court espace d'un ou de deux jours. De plus, on lit l'inscription suivante dans le *Journal d'antiquité*, qu'a publié à Rome M. Guattani, pendant l'intervalle de 1780 à 1790. Cette inscription est gravée sur un marbre antique, conservé chez le cardinal Zelada.

D. M.

P. AELIUS. FELIX. Q. &
NOVELLIUS. AUG. LIB.
ATTUTOR PRÆPOS.
SCALPTORUM. SACRÆ

MONETAE. SE VIBO. FE
CIT, SIBI. ET. SUI LIBER.
TIS LIBERTABUSQUE
POSTERISQUE, EORUM.

Je

Je ne ferai aucune observation sur le style de cette inscription ; je me bornerai à en extraire les mots *APUDTOR PRÆPOSITUS SCALPTORUM SACRÆ MONETÆ*. Il est évident que ces mots désignent les graveurs des monnoies romaines sous les empereurs.

L'identité du nom de ces graveurs, *sculptores*, avec celui des graveurs en pierres fines, appellés aussi *sculptores*, annonce de plus l'identité des procédés employés par les uns et les autres.

De crainte d'arrêter la marche de ce mémoire par le détail des exceptions qui échappent aux procédés du monnayage que j'y ai décrits, je ne les ai indiquées que par les mots, généralement parlant, le plus souvent, &c. Je vais les rapporter actuellement, ces exceptions auront une grande latitude, parce qu'elles sont le résultat d'observations faites sur toutes les médailles du cabinet de Ste. Genevieve, collection abondante, dont la richesse et le choix sont connus de toute l'Europe. J'ai d'ailleurs fait ces observations avec M. Dauni, artiste célèbre, qui a gravé des poinçons et qui m'a obligamment secondé dans mes essais à la fabrique des fois aux Barnabites, dont il est le directeur. Ces deux considérations doivent donner un grand poids à mes observations.

Les coins des médailles grecques ont tous été gravés au touret comme les pierres fines, mais on ne sauroit dire la même chose de toutes les médailles romaines. Les consulaires des trois métaux ont été travaillées comme les médailles grecques, ainsi que les médailles du haut empire et la plupart de celles du bas empire, jusqu'au siècle qui précède celui de Justinien. Là commence la gravure des coins au burin, et ces coins étoient d'acier mal travaillé ; car on voit dans le champ des médailles des soufflures et des inégalités qui attestent la mauvaise qualité et la préparation grossière du métal des coins. Depuis cette époque, les médailles d'or et d'argent ont été frappées à froid ; comme on le reconnoît à la densité et à la dureté du métal, dont l'alliage n'est cependant point empiété, mais que la percussion a durci en l'écrouissant.

Des-lors aussi l'épaisseur des médailles est réduite à une demi-ligne et même à un quart de ligne, tandis que les médailles romaines d'or et d'argent avant l'adoption de la gravure au burin ont une ligne et demie d'épaisseur, et même trois dans les hauts reliefs. Ce nouveau monnayage dura jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

La gravure au burin est de beaucoup plus longue que la gravure au touret ; il a donc fallu de fortes raisons pour la faire adopter aux successeurs de Constantin. J'en puis indiquer deux principales qui sont, la rareté des métaux précieux, le grand nombre, l'habileté des faux monnoyeurs. La gravure au touret et la frappe des flans chauds avec des coins estampés, exigent une épaisseur plus grande que la gravure au burin sur des coins de fer, et que la frappe à froid. On adopta donc ce dernier monnayage pour épargner les métaux précieux. D'ailleurs, ce dernier monnayage pratiqué au marteau exclut les hauts reliefs, qui étoient si favorables aux faussaires. Les moules antiques trouvés à Lyon et en d'autres lieux, prouvent que les faux monnoyeurs employoient le moulage pour imiter les monnoies romaines. Ce moyen devenoit impraticable avec des médailles peu épaisses et chargées de reliefs très-bas. De plus, étant fort minces, il auroit été facile de les reconnoître par leur difficulté à plier dès qu'elles auroient été fabriquées à un bas titre, c'est à dire, beaucoup alliées. Aussi voit on les monnoies d'or fa-

priquées très-minces dans toute l'Europe, pendant les siècles d'ignorance et de barbarie, où l'art des coins n'étoit connu que d'un petit nombre d'artistes.

Il ne me reste plus qu'à rassembler sous un seul point de vue les objets épars dans ce mémoire. J'y ai démontré, 1^o. que les médailles grecques et romaines jusqu'au siècle qui précéda celui de Justinien, ont été frappées à chaud avec des coins graves au touret comme les canées; 2^o. que depuis cette époque la rareté des métaux précieux et la crainte des contrefaçons forcèrent à substituer la gravure des coins au burin et la frappe des médailles à froid.

Ces recherches paroîtroient n'être destinées qu'à satisfaire une curiosité, digne cependant de quelques éloges, si je n'en faisois l'application aux arts pratiques par les modernes. Je leur indiquerai donc ici une matière susceptible de prendre toutes les finesses du moule ou du poinçon, lorsqu'elle est chaude, et de les imprimer sans se ramollir, lorsqu'elle est froide, aux matières métalliques chaudes. Je veux parler du bronze ou de l'alliage des cloches. Imitons les anciens et faisons en un usage général pour les arts et pour les objets de luxe. La facilité de travailler les moules et le bon goût du dessin répandu aujourd'hui ramèneront les belles formes de l'antiquité. Un tems viendra, et il n'est pas très-éloigné, où l'alliage des cloches après avoir rempli sa destination de monnoie passagère, refluera dans les ateliers des fondeurs. Puisse-t-il alors remplacer le fer que la rouille détruit si facilement, et se convertir en des vases ou des instrumens dignes par l'élégance de leurs proportions et par la solidité de leur matière, de rivaliser avec ceux de Pompeïa et d'Herculanum.

Imaginations and Antipathies.

[From D'Israeli's *Curiosities of Literature.*]

I Have collected several uncommon instances of the force of the imagination, which are taken from good authorities; at the same time the reader will recollect, that I am only a reporter in the present article.

Louis Vives tells us of a person who passed safely over a plank that lay across a great flood of water in the dark; the next day, when he perceived the danger in which he had been, he fell down dead at the sight of the peril he had escaped.

Fuller mentions, that several children, lost in a forest, being fatigued with wandering, the person with them cut pieces of wood, which he called horses, to ride home; the success answered the design, for being mounted on these wooden steeds (says our author) the strength of fancy added new muscle to their legs, and they trudged with great spirit home.

A Portuguese, overwhelmed with the melancholy imagination that God would not forgive him his sins, lived in the most dismal despair; at length he was cured of his religious malady by the continuance of his friends. One who personified an angel was admitted through the roof into his chamber; this angelic being having persuaded him that all his sins were pardoned, the unhappy religious quickly recovered.

An old writer has given a curious story relative to the force of imagination. A man in a burning fever, leaning over his bed side, pointed with his

his finger to the chamber floor, desiring those who were present to let him swim in that lake, and that he then should be cool. His physician humour'd the conceit; the patient walked carefully about the room, seem'd to feel the water gradually ascending to his neck, and at length having said he felt himself cool and well, was found in reality to be so.

The following instances of the effects of the imagination on births merit attention :

Mallebranche, in his *Recherche de la Verité*, liv. II. c. 7. relates a curious instance of the force of the imagination. ' About seven years since (he says) in the hospital for incurables, there was a young man born an idiot, whose body was dislocated in the same places in which those of criminals are broken. He lived twenty years in this condition. The cause of this melancholy accident was a desire his mother indulg'd of seeing a criminal broken on the wheel.' I give the fact without the visionary principles which the ingenious father has deduc'd from it. This subject is examin'd with acute observation in a treatise, entitl'd, ' A Physical Dissertation concerning the strength of the imagination in women with child upon the fœtus, by James Blundel, M. D.'

What follows I add as a counterpart. The case is given by Bourdelot, who himself examin'd the little curious monster.

A woman, four months gone with child, would see, in spite of her husband's remonstrances, an ape dress'd like a Merry Andrew. The ape, thus dress'd, so forcibly impress'd her mind, that she attempt'd in vain to banish it from her thoughts. At the usual time she laid in of a perfect ape, with the cap and waistcoat of a Merry Andrew. They were very distinctly marked; the waistcoat was red, and went over the arms. It had the folds and the figure of a short coat without skirts; it cover'd the flesh, and clung to it. The face of the child resemble'd perfectly that of an ape; his arms, legs, and body were also like those of this animal. In a word, he look'd exactly like the ape dress'd in the habit of a Merry Andrew, except that he had no hair.

Many have imagin'd their limbs to be made of glass, of wax, &c. of enormous sizes, and of fantastical shapes; and others have even fanci'd themselves dead.

In the memoirs of Count De Maurepas, published last year, we find an account of a most singular hypochondriac in the person of the Prince of Bourbon; he once imagin'd himself to be a hare, and would suffer no bell to be rung in his palace, lest the noise should drive him to the woods; at another time he fanci'd himself to be a plant, and as he stood in the garden insist'd on being watered. He sometime afterwards thought he was dead, and refus'd nourishment, for which he said he had no further occasion. This whim would have prov'd fatal, if his friends had not contriv'd to disguise two persons, who were introduc'd to him, as his grand-father and Marshal Luxembourg; and who, after some conversation concerning the shades, invit'd him to dine with marshal Turenne. Our hypochondriac follow'd them into a cellar prepar'd for the purpose, where he made a hearty meal. While this turn of his disorder prevail'd, he always dined in the cellar with some noble ghost. We are also inform'd, that this strange malady did not incapacitate him for business, especially when his interest was concern'd. This account is drawn from the Appendix to the *Monthly Review* for December 1792.

Montaigne has a copious essay on 'The force of Imagination.' He adduces a variety of singular instances; but it will not be deemed commendable to detail them here; for the most of them are of a nature which are best recommended by his own agreeable and free manner. A modern writer is not permitted to

"*Pour himself as plain,*

"*As downright Shippen or as old Montaigne.*" POPE.

Perhaps Cervantes intended to ridicule such almost incredible propensities of this faculty, when he represents Don Quixote after his raeul encounter with the Yanguesian carriers, in which his squire, him, and Rosinante, were all most unmercifully beaten, reposing on an uneasy pallet in a miserable inn. While the hostess is plaistering him over, she observes, that 'the bumps look more like a dry beating than a fall.' Sancho, jealous of his master's honour, assures her of the contrary; and tells her, that the rock on which he fell had many cragged ends and knobs, every one of which gave his master a token of its kindness, 'and by the the bye (continues our squire) I beseech you to save a little of that same tow and ointment for me, for I do not know what is the matter with my back, but I fancy I stand greatly in want of a little greasing too.' 'What, I suppose you fell too' (said the landlady); 'not I,' (replied Sancho) 'but the very fright that I took to see my master tumble down the rock, has so wrought upon my body, that I am as sore as if I had been sadly mauled.'

Perhaps Antipathies may not unaptly be placed amongst the effects of the imagination. Chevreau observes, there are certain natural antipathies which appear very extraordinary, of which he gives several instances. There have been persons who have fainted at the odour of roses; others, with greater reason, quit the table at the smell of cheese; and I have seen more than one person tremble before a lap dog. A man was so frightened at the sight of a hedge-hog, that he thought, for more than two years afterwards, that his bowels were gnawed by this animal. The great Erasmus had such an aversion to fish, that he could not suffer the smell without growing feverish. If apples were offered to Duchesne, secretary of Francis the First, blood gushed from his nose; and a gentleman belonging to the Emperor Ferdinand was convulsed whenever he heard the mewing of a cat. Henry III. of France could not sit in a room where a cat was. The duke of Schomberg had the same aversion. Vangheim, the Elector's huntsman at Hanover, fainted or run away at the sight of a roasted pig.—The Turkish Spy, who tells us that he would rather encounter a lion in the deserts of Arabia, provided he had but a sword in his hand, than feel a spider crawling on him in the dark, judiciously observes, that there is no reason to be given for these secret antipathies, which are discovered in many men. He humorously attributes them to the doctrine of the transmigration of the soul, and supposes himself to have been once a fly, before he came into his body, and that having been frequently persecuted with spiders in that state, he still retained the dread of his old enemy, and which all the circumstances of his present metamorphoses were not able to efface. In a word, these antipathies are so far from being uncommon, that, I doubt not, but every one can recollect persons who are susceptible of such affections.

Abrégé

Abrégé de la défense des droits des femmes, " par MARY WOLLSTONECRAFT.

ON rit, on se moque d'une assemblée qui délibéra, pour décider si les femmes faisoient partie de l'espece humaine, ou si elles n'étoient que des joujoux donnés à l'homme pour le reproduire et l'amuser. On gémit de ce que Mahomet ait condamné, dans presque toutes les parties de l'Asie et de l'Afrique, les femmes à un esclavage perpétuel. On s'applaudit en Europe d'avoir rendu plus de justice à cette belle moitié du genre humain, de l'avoir rendue à la société dont elle fait les charmes et l'ornement; si ce n'est dans trois ou quatre contrées où elles sont encore tenues étroitement enfermées. Mais on fait quel est le prétexte des maris pour prescrire cette clôture; on fait aussi ce qui en résulte. Au premier coup-d'œil, les femmes n'ont donc rien à désirer dans notre Europe policée. Elles y sont généralement encensées, adorées; elles y occupent le premier rang dans la société, et souvent tout se décide, tout se fait, tout s'obtient par elles. Mais en examinant les choses de plus près, on est bientôt convaincu que ces hommages, ces hautes prérogatives leur coûtent bien cher. Elles regnent tant qu'elles sont belles, les plaisirs sont leur puissance, elles se soutiennent par l'intrigue, elles attachent par les sacrifices, elles achètent les adorations aux dépens de la vertu; en tout cela par l'ombre d'un droit. C'est que leurs droits ne peuvent s'acquérir que par une éducation mieux raisonnée, par le développement de leurs facultés intellectuelles, par la culture de leur raison et la connoissance exacte de leur destination dans la société, et de leurs devoirs comme femmes. Telle est l'idée généralement exprimée et discutée sous tous les rapports dans l'ouvrage que nous annonçons.

L'épître dédicatoire à M. l'ancien évêque d'Autun n'est point un de ces fades tissus de louanges, dont la flatterie cherche à enivrer son Mécène. Au contraire, elle reproche au sien d'avoir coulé trop légèrement sur ce qui regarde les femmes dans son projet d'éducation nationale. Elle le prévient que ce n'est pas pour elle qu'elle parle, mais pour tout son sexe. " Ce n'est donc, ajoute-t-elle, qu'une affection pure pour toute l'espece humaine qui fait courir ma plume à l'appui de ce que je regarde comme la cause de la vertu; c'est encore le même motif qui m'inspire le désir ardent de voir mon sexe placé de manière à ce qu'il avance, au lieu de le retarder le progrès de ces grands principes qui rendent la morale substantielle. Dans le fait, mon opinion relativement aux droits et aux devoirs de la femme, me semble découler si naturellement de ces principes simples, que je regarde comme presque impossible de ne pas me rencontrer avec quelques-unes de ces têtes . . . , qui ont formé votre constitution."

" Il est certain que les lumières sont plus généralement répandues en France, que dans toute autre partie de l'Europe, et je l'attribue en grande partie aux rapports sociaux qui existent depuis long tems entre les deux sexes; mais je l'avouerai franchement, je crois que cette communication y a été gâtée, en ce qu'on a pour ainsi dire, extrait l'essence même des plaisirs sensuels, pour en flatter le goût des voluptueux, et qu'on a vu prévaloir une espece de libertinage sentimental qui, joint au système de duplicité qu'enseignoit chez vous la marche du gouvernement politique et civil, a donné au caractère françois une sorte de sagacité sinistre, qu'on ne sauroit rendre mieux que par le mot *fausseté*, et un poil apparent dans les mœurs, propre à en altérer la

subl-

substance, en bannissant la sincérité du commerce de la vie". C'est-là peindre nos mœurs avec autant de vérité que de précision, et en même tems indiquer la vraie source de leur dépravation.

C'est à l'éducation à rendre la femme ce qu'elle doit véritablement être dans l'ordre des créatures raisonnables. " Dans ma réclamation des droits de la femme, dit encore l'auteur au prélat françois, mon principal argument est établi sur ce principe simple, que si la femme n'est point préparée par l'éducation à devenir la compagne de l'homme, elle arrêtera le progrès des lumieres. Car la vérité doit être commune aux deux sexes, ou nous courons le risque de la voir sans effet, par rapport à son influence dans la pratique générale; et comment veut-on que la femme y co-opère, à moins qu'elle ne sache de quelle manière elle doit être vertueuse? à moins que la liberté ne fortifie la raison, jusqu'à lui faire sentir et embrasser les devoirs, et lui montrer de quelle manière ils sont liés avec son bien réel? Or, si faut avouer que l'éducation actuelle des femmes, ainsi que la place où elles se trouvent, leur rend impossible l'acquisition de ces connoissances, "

M. de Périgord a dit dans son plan: " Que voir une moitié de l'espece humaine exclue par l'autre de toute participation au gouvernement, étoit un phénomène politique, inexplicable, à ne consulter rigoureusement que les principes". L'auteur observe qu'il a entrevu un rayon de la vérité, puis elle ajoute: s'il en est ainsi, sur quoi repose donc votre constitution? Si les droits abstraits de l'homme supportent la discussion et le développement, je suis aussi fondée à soutenir que ceux de la femme ne craignent pas la même épreuve, quoiqu'il prévaille dans ce pays-ci une opinion différente, qu'on appuie précisément par les mêmes raisons dont vous vous servez pour justifier l'oppression de notre sexe, je veux dire, la prescription.

Qu'est-ce qui a été l'auteur de cette oppression? L'homme; qui a été le juge entre les deux sexes? L'homme. " De quel droit, s'écrie Mde. Wollstonecraft, les hommes s'arrogent ils les fonctions exclusives de juges, si les femmes partagent avec eux le bienfait de la raison? C'est dans ce style que raisonnent les hommes de toute espece, depuis le foible monarque, jusqu'au foible pere de famille; ils n'ont rien de plus à cœur que d'imposer silence à la raison, et cependant ils assurent toujours qu'ils n'usurpent son trône que pour votre avantage: ne vous conduisez-vous pas précisément comme eux, quand vous forcez toujours les femmes, en leur refusant leurs droits civils et politiques, à rester emprisonnées dans leur famille, le traînant au hasard dans les ténèbres? Car sûrement, Monsieur, vous ne prétendez pas qu'un devoir qui n'est pas fondé sur la raison puisse être obligatoire. Si le sort auquel vous avez condamné les femmes est en effet leur destination, la raison doit vous en fournir des preuves; cédant à cette puissance auguste, plus elles acquerront d'intelligence, plus elles seront dociles et attachées à leurs devoirs qu'elles connoîtront. En effet, à moins qu'elles ne le connoissent, à moins que leurs-mœurs ne soient établies sur les mêmes principes immuables que celles des hommes, il n'est point d'autorité qui les puisse obliger à s'en acquitter d'une manière vertueuse, et autrement elles seroient des esclaves commodes. Mais l'esclavage auroit son effet infailible de dégrader le maître et l'objet avili par la dépendance".

J'ai beaucoup emprunté de cette épître dédicatoire, parce qu'elle m'a paru contenir les principes, et les germes des pensées qui sont développés plus amplement dans l'ouvrage, et des objections qui méritent des réponses de la

part de M. l'ancien évêque d'Autun, à moins qu'il ne croie plus sage d'abandonner franchement une cause désemparée.

Dans cette savante défense des femmes, qu'il ne faut pas prendre pour une apologie, si ce n'est du côté de la perfectibilité dont elles sont à très-peu de choses près aussi susceptibles que les hommes; dans cette défense, dis-je l'auteur considère d'abord les femmes sous le grand point de vue de créatures humaines, placées sur cette terre avec les hommes et aussi bien qu'eux, pour y développer leurs facultés, et elle montre particulièrement ensuite la destination qui leur est propre. Enfin elle prévient que les écrivains qui l'ont précédée ayant adressé leurs instructions aux *Lady's*, elle consacre sa plume à la classe moyenne des femmes, parce qu'elle les croit dans l'état le plus naturel, mais sans perdre totalement de vue aucune des classes de la société.

Detachons maintenant quelques passages de cette partie; car l'auteur nous meneroit beaucoup trop loin, si nous voulions le suivre: pour prouver les mauvais effets de l'éducation actuelle des femmes, M^{de} Wollstonecraft les compare aux militaires. "Je me contenterai, dit-elle, de citer l'exemple des militaires qu'on fait entrer, comme elles, dans le monde, avant que leur moral ait été enrichi de connoissances et fortifié par les principes. Eh! bien, les conséquences sont les mêmes: les jeunes gens au service acquièrent une légère connoissance superficielle, glanée dans le champ de la conversation, et leurs rapports fréquens avec les hommes dans la société leur valent ce qu'on appelle le tact du monde. On a souvent confondu cette science des usages avec celle du cœur humain; mais le fruit cru d'observations faites au hasard, et qu'on n'a jamais soumises à l'épreuve d'un jugement formé par des comparaisons soignées, et une expérience réfléchie, mérite-t-il vraiment le beau nom de science? Les militaires, ainsi que les femmes, pratiquent les vertus du dernier ordre, avec une politesse scrupuleuse. Où donc est la différence sexuelle, quand l'éducation a été la même? Pour moi je n'en vois aucune, sinon plus de liberté pour les premiers qui les met du moins à portée de voir et de connoître plus de détail de la vie".

Si ces réflexions ne sont pas très-favorables aux militaires, elles conduisent l'auteur à en faire sur les armées, qui ne sont gueres plus flatteuses. "Des armées toujours sur pied, selon elle, ne seront jamais composées d'hommes robustes et déterminés; cela n'est pas possible. Elles peuvent être des machines bien disciplinées, mais elles compteront rarement des hommes à passions fortes, ou doués de facultés énergiques. Quant à la profondeur de tête, je ne crains pas de trop m'aventurer en assurant qu'elle est aussi rare dans les armées que chez les femmes. La cause en est, à mon avis, la même. On peut encore observer que les officiers sont particulièrement attentifs à leur personne, sous de la danse, des assemblées nombreuses et brillantes, des aventures et de la plaisanterie; leur grande affaire est la galanterie, comme celle du beau sexe.—On leur a appris à plaire, et ils ne vivent que pour cela leur rang dans la distinction des sexes; on les regarde toujours comme supérieurs aux femmes, quoique toute leur supériorité, sauf ce que je viens d'en dire, soit difficile à découvrir".

(A Continuer.)

THOSE who have travelled through the high roads of Switzerland, have seen a beautiful and singular country, and a hardy and laborious people; but those alone, my dear Lord, who have pursued the mountain tract, who have traversed the Alpine stream, and penetrated into the recesses of the inmost valleys, can raise their conceptions to the sublimities of nature, or feel an interest proportionate to the happiness that every where surrounds them. That society is prejudicial to the moral character, is no where, I believe, more forcibly exemplified; and the mountain and the plain afford not a greater contrast, than the dispositions of the peasant and the bourgeois. It is by frequenting the Alps that I learnt to admire their country, and in the cloud-capt cottage that I began to love the inhabitant. The highest sublime range of mountains extends along the eastern and southern parts of it, covered with perpetual snow, and intersected by various valleys; some smiling in all the gaiety of spring; others stiffened into ice, and impervious to the step of man or beast. The line of snow, which is about 9000 feet from the surface of the sea, is, in many places, girded by a gloomy forest of pines, which defend the parts beneath from the impending snow, and at the same time shelter the happy shepherd in his peaceful and quiet retirement. From hence the descent becomes less rapid; the mountains sloping gradually towards its base, is decked in the most lively green; every where are flocks and herds, and all breathe happiness and content. Here I experienced, in the course of one day's march, the variations of the four seasons: In the plain, the peasants were all engaged in the business of their harvest; on ascending the mountain, I found the trees loaded with fruit; higher up, the cattle were browsing the lovely verdure of spring, till the region of snow chilled the vegetable-world, and left nothing to the weary traveller but the prospect of a savage and dreary winter. The western part is chiefly bounded by the Jura, reaching from the banks of the Rhone, below Geneva, to the Rhine above Basle, and presenting a chain of mountains equally interesting, tho' not so sublime, as that of the Alps. Between these rugged boundaries, in a line from north-east to south-west, is the flattest and most fertile part of all Switzerland; the hills cultivated to their very summits, and washed by various navigable canals and rivers.

But to return to our Alps. Here, savage rocks of an inaccessible height; there, torrents bursting, as it were, from the clouds, and rolling down the rugged precipices:

The gay train of fogs, thick roll'd into romantic shape,

may, perhaps, excite your wonder, but not exceed the compass of your imagination. But how shall I convey to you an idea of the ever-varying and accidental beauties of this majestic scenery! Sometimes the vapour winged tempest,

* These AVALANCHES, or falls of snow, are frequently attended with the most fatal consequences; the smallest part of it set in motion, is sufficient to overwhelm a whole valley, and the Swiss are very attentive in preserving every object that may help to divide or check its increasing bulk. In 1719, near the baths of Auck, in the Valais, a whole village was totally destroyed, and upwards of sixty people buried in its ruins. The same spot, after being rebuilt, was again overwhelmed in 1758.

tempest, flitting along some lonely vale, embrowns it with a solemn shade, whilst every thing around glitters in the fullness of meridian splendour. On a sudden all is dark and gloomy; the thunder rolls from rock to rock, till echo seems tired with the dreadful repetition: add to this, the gradual approach of the evening, the last gleam of sunshine fading on the mountain-brow, the lingering twilight still warding off the veil of night till the rising moon just continues, in vision, a glimmering of its faded glories:

*Now all's at rest—and ere the wearied swain
Rise to his labour on the upland lawn,
Shall not the muse from nature catch a strain,
To wake, and greet him at the morning dawn?*

*Obl! let her tell him, that the feeling heart,
Oft to the mountain side by memory led,
Shall seek those blessings which he ne'er impart,
And wish to share the quiet of his shed:*

*Where every sordid passion lull'd to rest,
Man knows each gift of nature how to prize;
Flies from the storm unto his fair one's breast,
And there reposing waits screener skies.*

*Say, ye proud sons of fortune and of power,
Can aught the joys you feel, with these compare?
Can the full triumph of ambitions's hour,
When tempests threaten, sooth your anxious care?*

*Or shall the tenant of yon lonely cot,
That smiles with pity on your pageant state,
Pleas'd with his poor but independent lot,
Expose the wretchedness of being great?*

*Unknown to you, the houseless child of woe,
The friendless pilgrim, or the hungry poor;
Unfelt the good ye carelessly bestow,
The hand that feeds them, drives them from your door.*

*Here cruel charity no offering makes,
That whilst it aids, insults the big distress,
The heart that welcomes, every grief partakes,
And only pities where it can't redress.*

Such are the scenes, my dear Lord, such the hospitality I am now going to quit. I know not why I wished to juggle their virtues into rhyme, unless it was, that my prote began to run upon stilts, or that I mistook a momentary enthusiasm for a poetical inspiration. In fact, every thought and conception is so far raised above the common train of ideas, that the error is excusable, especially too when the imaginary poet sets out with

Sublimi feriens sidera vertice.

A man with the incomparable * Bylche in his pocket, might here tag
M 2 rhymes

rhymes as fast as the maidens knit stockings; and if his imagination was not as cold as the icy region above him, he would be warmed into a certain sublimity of description. Besides, too, if materials grew scanty, and he had run thro' all the changes of rocks and flocks, vale and dale, lot and cot, &c. he might wander with his mate to the sources of some of the great rivers,* and pursuing their respective courses, dance with the fair Alletian on the beautiful borders of the Rhine, not in a Burgundian vintage on the banks of the rapid Rhone, or, creeping along the *slowly-winding Po*, meditate on the dowfalls of empire, and unite the two extremities of Italian grandeur. But leaving these flights of fancy, let us descend from our Legatos, and approach nearer the domestic scenes of these amiable mountaineers.

I had separated from my companion, as was frequently our custom, towards the evening, in order to be more conveniently lodged, and was sauntering with my favourite Gesner in my hand, towards the first hospitable roof that might present itself. — So late upon the mountain, and all alone too, fair maiden! — said I, to a female who came suddenly upon me. — And what should I be afraid of? replied she; there is no appearance of a storm. — I felt hurt; there was a sort of reproach in the innocence of the answer, that put my boasted virtue to the blush; so putting up the book, and abstrophiating the author; — Oh, Gesner! cried I what a subject for your pen! She stopped short, gazed at me in silence, and I thought the tear stood in her eye. I fancied the earnestness with which I spoke, and language she did not understand, might have alarmed her, and began to assure her of the injustice of her suspicions. — You must have a very bad opinion of me, or yourself, Sir, said she, to suppose I could harbour such a thought. I wish you a good night, and probably, too, you have a good way to go — I know not how far, replied I, but I cannot leave you, my lovely maiden, taking hold of her hand, thus offended with me. I ought to have known your manners better; I feel that I love them, but one cannot, all at once forget the prejudices of education. — I know not whether my looks interpreted the fulness of my heart; but she took up her apron, wiped her eyes, and cried, Good Heavens! another stranger! — I thought you had been accustomed to see them, said I. — I never knew but one, and he involved us all in distress. — Then, Heaven forget him, added I, somewhat warmly. — God forbid, said she, you would not say so, if you had known the poor gentleman; so putting a little bundle she had under one arm, and locking the other in mine, we walked down the hill in silence together. — And what are you doing here, Sir? says she, after some pause. — Enjoying the prospect of an earthly paradise, replied I; and every day discovering new cause for admiration. — And yet you have much finer and richer sights than these in the plains. I was at Lausanne myself once, but I was glad to get back again. A cousin wanted to tempt me into service; but I never had a happy moment from the time I quitted home — I can easily believe that, replied I, 'tis a curiosity that must have cost you dear. — I wished to save money enough to buy

* The Rhine has two or three different sources, which rise in the chain of mountains bordering on St. Gothard, and unite their streams, increased by various rivulets, at Rheinau, in the Grisons. The Rhone rises in the Furca at the west end of the Vilsa. The Tecuin, which, after traversing the Lac de Castin, takes the name of the Po, has likewise its principal source in the upper part of St. Gothard.

buy a cow, but I could not stand it; I returned poorer than I went, and Hans and I must wait till father can afford to settle us.—Then you have a lover pretty maiden?—Oh! yes; and he has got a little cottage and five cows, which he has joined at present, to father's flocks, and superintends the whole business of the dairy.—If we have good luck this year with our calves, my father has promised to double our stock, and then we shall begin to farm for ourselves.—And what of the poor gentleman? said I; for the circumstance and the expression had got such hold of my heart, I could not get rid of it.—As I am alive, there's Hans come to meet me; and skipping away from me, she was in an instant in his arms.—I was afraid something had happened to you, my love.—Oh! no; that gentleman has been so good as to accompany me, so I could not walk so quick as I usually do, you know. And may I ask which way you are going, Sir? it is two hours good walking before you can get into the valley, and the way is not over-easy to find, if it comes dark.—I have never yet been put to that necessity, replied I: my curiosity has kept me some days on your mountains, and I have ever found some hospitable friend to admit me as a guest for the evening.—A few whippers passed between Hans and his mistress.—You can only sleep with father, said he; and taking me by the hand, Come, Sir, you need not go far to-night then, and we'll do the best we can for you.—A quarter of an hour brought us to the cottage, and my form of presentation consisted in an additional stool, with a knife and wooden platter being laid on the table. I know no moment of my life, nor do I think I ever shall, that I would not exchange for the enjoyment of such a scene. It was, as Thomson expresses it,

All various nature pressing on the heart;

and I leave you, who value its feelings, to judge of its emotions. It was too full for language, and the honest people never once attempted to interrupt the flow of my sensations. We had finished our portion of milk; and the old man, as he reached out for a cheese that stood at the other end of the table, turned to his daughter and asked her, Why she had not brought the snuff box with it?—She rose from her seat, and going to the cupboard, produced one of enamelled gold, and with a piteous look gave it to her father. Then taking me by the hand, with a tone corresponding to it, you put me so much in mind of the poor gentleman—says she. The word, the tone, the former scene, rushed into my mind, and I was half in tears before the good old man related the following event:—You will wonder, Sir, says he, at this piece of magnificence upon our poor table; but it frequently accompanies our frugal meal, and shall be the last piece of furniture I will part with. It belonged to a young gentleman, who, about four years ago, came like yourself, to visit these parts; accident brought him to my homely roof, where he asked for a lodging for a few days, the more conveniently to enjoy the freshness of the mountain air. His disposition was soft and melancholy, but he was so gentle, and interested himself so much in all our little operations, that every body loved him. He frequently wandered about the whole day, but always returned to our evening meal. Bed-time came, and our young friend did not arrive; we spent a very impatient night, and in the morning, under the pillow of his bed, my daughter discovered this snuff-box. It contained twenty louis d'ors, and the inclosed writing; never did a present cost me so many tears. The writing was in German, but the style entirely foreign. It ran nearly in these words:

" Generous and worthy Man!

" I came here to die. The simplicity of your manners, and the virtue of your mountains, have hitherto withheld the meditated stroke. Had I been born to such enjoyment, what pangs had my heart been spared! But I will not taint your mountains with a crime. I quit you, and perhaps for ever. When this falls into your hand, use it as the gift of one who has nothing more left but the prayers of the wretched to bestow, and sometimes think with pity on him who can only finish his misfortunes in the grave!"

With the money, said the old man, as the tears trickled down his cheeks, I purchased two cows; they are now increased to eight; I seem to love them better than the rest, and never partake of their produce without heaving a sigh to his memory, and a prayer to the Almighty for his eternal welfare.

I met my friend next morning at the appointed rock, and we continued in this delightful neighbourhood for a week. We had the satisfaction of advancing the union of Hans and his mistress, and the pleasing hope of being sometimes remembered at their evening meals.

Adieu, Ever Your's.

Composition pour guérir les Maladies des Arbres.

EN conséquence d'une adresse de la chambre des communes d'Angleterre, et de l'examen fait d'une composition découverte par M. *William Forsyth*, ayant la propriété de guérir les maladies des arbres à fruit et des forêts; Sa Majesté à bien voulu, le 11 Mai 1791. accorder à M. *Forsyth* une récompense pour avoir communiqué les moyens de faire et d'employer cette composition, à laquelle on ne peut donner trop de publicité.

Prenez un boisseau de fiente de vache toute fraîche, un demi boisseau de crêpi à chaux de vieux bâtimens, un demi-boisseau de cendres et un sixieme de boisseau de sable de riviere. Ces trois derniers articles doivent être tamisés très-fin avant que d'être mêlés. Mêlez bien le tout avec une bêche, et ensuite avec une batte, jusqu'à ce qu'il devienne aussi doux au toucher que le bel enduit dont on se sert pour les plafonds.

Cette composition faite, on dispose l'arbre à en recevoir l'application, ce qui s'effectue par l'extraction de toute la partie morte, offensée ou desséchée, en ayant le plus grand soin de rendre la surface du bois sain très-unie, et d'arrondir les bords de l'écorce avec une plaine ou autre instrument convenable. Alors on forme une couche de cette composition, de l'épaisseur d'un huitieme de pouce, sur l'endroit vif de l'arbre où le bois ou l'écorce ont été ainsi enlevés, en terminant les bords de cette couche de maniere qu'ils soient on ne peut pas plus minces. On prend ensuite une quantité de poudre faite de cendre de bois mêlée avec un sixieme d'une quantité pareille de cendre d'os brûlés; on met le tout dans une boîte d'étain, percée à son couvercle de plusieurs trous, et l'on secoue cette poudre sur la surface de l'enduit, jusqu'à ce qu'il forme une surface parfaitement lisse et sèche.

La surface des arbres coupés près de terre doit être très-unie et s'arrondir un peu vers les bords, comme nous l'avons déjà dit; il faut mêler la poudre sèche

seche qu'on y applique, d'une pareille quantité de poudre d'albâtre, afin que l'enduit résiste mieux aux égoutures des arbres et aux grandes pluies.

S'il reste de la composition, et qu'on veuille la garder pour une autre occasion, on peut la conserver dans un vaisseau de terre, en y versant de l'urine jusqu'à ce que la surface en soit couverte. Sans cette précaution, l'atmosphère nuirait beaucoup à l'efficacité de l'application.

Lorsqu'on ne peut se procurer de vieux crépi à chaux, il faut se servir de craie pulvérisée ou de chaux commune, en ayant soin de n'employer cette dernière qu'un mois après qu'elle est éteinte.

Comme la croissance de l'arbre affecte graduellement l'enduit, en soulevant les bords qui touchent à l'écorce, on a soin de passer le doigt dessus, toutes les fois que le cas l'exige, sur-tout dans le moment où il est mouillé par la pluie, afin qu'il se maintienne entier, et empêche l'air et l'humidité de pénétrer dans la plaie.

On peut juger de l'importance d'une telle découverte, par la possibilité reconnue aujourd'hui en Angleterre de conserver, avec cette recette, dans des cas très-désespérés, la vie à un arbre à fruit du plus grand rapport, ou à un arbre des forêts susceptible de fournir le plus beau bois de construction.

The DRONE, N.º XVIII.

[From the N. YORK MAGAZINE.]

*For Beauty's power, too mighty long to last,
Fled on the wings of rapid Time, is past.* MARRIOTT.

FEW characters have been more frequently the subject of ridicule and reprehension than old maids. This treatment may be easily accounted for, as scarcely any description of persons is less useful to the community; and to deserve well of society, it is necessary we should be beneficial to it; for, in this case particularly, as our friend, Mr. Martlet, observed a few evenings ago in the Club, "*There is nothing got where nothing's gain'd:*" a fortune, he said, may be obtained by accident; we may draw it in a lottery, or we may receive it as a legacy; but a good name is only to be obtained by paying our price in the market.

Old maids, however, may be ranked in two distinct classes; those who are such *by imprudence*, or *by misfortune*; and it would have been well, if the world had found out a method to mark the distinction, as the one is deserving of all the derision attached to the character, while the other is to be pitied for being unavoidably placed in the predicament.

When the now antiquated Clarissa was about seventeen years of age, she was beautiful, and surrounded with admirers; suitors were every day offering, and Clarissa received each with a smile, without suffering her heart to enter into one solid affection for any. Sufficiently apprised of her beauty, her vanity remained by her until her season for conquest was past; until her teeth, of which she had been remarkably proud, were decayed, and her constant smile began to be marked in wrinkles on her cheeks. With her beauty her gallants left her, to the sad recollection of the many glorious offers she had trifled with, and detestedly lost. She still, however, assumes

fumes a smirking kind of grin, by which she discovers her stumps, and assures her friends (although she is now above forty,) that she by no means thinks herself an old maid, as she is now five years younger than Miss Betty —, who married last January to Dr. Jallop, a very clever young gentleman of about sixty-two.

She wonders monstrously what has of late become of the men, appears to possess every disposition to coquette it even in her grey hairs, could she but find any one foolish enough to give her an opportunity.

Harlotta, when nineteen years of age, was under engagements to four different gentlemen at one time. She disappointed them all!

Miss Biddy Rattle always talked so fast, so loud, and so long, that she never gave any gentleman an opportunity of opening his lips in her company: of course, she never heard a word of love.

And the preposterous Harriot pretended to despise every body; she could find no person rich enough; her ideas were exalted, and she longed to be married, if she *must* be married at all, to a man of fortune and distinction. She had like to have had distinction with a witness, for she was on the point of being married, after a three weeks courtship, to a French perriwig-maker, under the character of a German Baron.

On persons, such as these, the world delights to crack its jokes. The ladies themselves are by no means fond of their characters; and the men, from a sense of common danger, have united to attach a sarcastical sentence forever to their names.

It is a thousand pities we have to add, that the greatest part of our maiden ladies are to be ranked in this imprudent class; the unfortunate one being very small indeed, and composed only of such as have never had a chance to change their condition, or have been deceived by those on whom they placed their affections.

Two gentlemen, the one an officer of the army, and the other of the navy; the former having lost a leg, and the latter an arm in the contests of their country, happening to meet in company, began as fellow-soldiers and fellow-sufferers to enquire into the history of each other's disaster, and were insensibly led into a dispute, which of them had been most unlucky in life. After considerable argumentation, they were about to decide that they ought both to be ranked among the most unfortunate, when an old lady who had sat almost unnoticed in one corner of the room interrupted the decision by observing, that she considered herself as more remarkably unfortunate than either of them. The whole company were astonished to hear an assertion of that kind from such a quarter, especially as no one had ever known that any sad mishap or unlucky circumstance had at any time befallen her. They were all attention for an explanation, when the old lady proceeded. 'You, gentlemen, notwithstanding the sorrows you may have encountered, have been happy in serving your country; your wounds have attached honour to your names; you are yet by no means incapacitated for the business of life, and are now comfortable in the enjoyment of your families: you have the satisfaction of being esteemed, of being beloved, while I, on the other hand, have grown old in a single life, without having enjoyed the satisfaction of hearing a man of any description whatever, who was not very nearly related to me, ever make a declaration that he loved me. I have of course run through life until I have

“ have arrived at my sixty-fifth year, without answering one valuable purpose: I have injured nobody it is true, but I have also done nobody any good: I have lived almost to as little use, and for a great part of my time as much secluded from enjoyment as an oyster, and am now in my infirm age left without a protector.” A tear started in the eye of the old lady as she finished, and not a soul in company hesitated a moment to declare which among them had been most unfortunate.

This indeed was an affecting instance of the neglect of the world, and her sensibility shews she was deserving of a better fortune.

As an instance of those of this class who have been deceived, I shall finish this number with the following letter, which was received a few days since by the Club, and which gave rise to the foregoing remarks.

To the Drone Club:

“ GENTLEMEN,

“ I have made it a point to read the monthly publications of your Club, and from the subjects on which you commonly write, the character of your hero, Mr. Martlet, and the title of your publications, I have conceived you to be a set of old bachelors; for you must know I term an old bachelor a very drone in society, and as much deserving to be excluded from the enjoyment of it as a drone from the benefits of the hive. I begin, however, to entertain a more favourable opinion of your body since your publication of July last, in which you have given the character of *Levitus*. I believe it is no uncommon character among bachelors, for a worn out rake and an old bachelor are with me synonymous terms: the generality of them, like *Levitus*, when it is too late, see the errors of their conduct, and bewail their situation; but the worst part of their character then is, they are sorry only for themselves, and seldom or never reflect on the sorrows their conduct may have entailed upon others.

“ I am, gentlemen, almost one of those beings denominated old maids, and I think it is something more than probable I shall enter the grave under that appellation. It may not be improper for me to relate how I came to make one of this denomination.

“ You must know then that I am the only daughter of a person who was formerly a merchant of respectability in this city. When I was about eighteen years of age, a person exactly of the character of *Levitus* paid his addresses to me; he was fickle, apt to change his acquaintance—in love to-day, and out again to-morrow. In short, he was a handsome lively man, and was well convinced of his power over the ladies. To gain their affections, and then to deceive them, was his common practice. Though sufficiently apprized of his character, I was too young and too confident of my own accomplishments to turn this information to any advantage. The truth is, I grew insensibly so fond of Mr. ———, that I was only happy in his company, and miserable in his absence. He seemed all this time to be equally fond of me, and paid me unremitting attention. The period drew near when I expected my happiness to be completed in our union, when, without the least intimation or provocation whatever, my lover left me, and never visited me again. Since that time it would be impossible to give you an idea of the miseries I have undergone. After, however, spending near nine years in the most sorrowful manner possible, I regained my

my former composure. During that period I received many solicitations from men of the first repute; but as my affections were already disposed of, I rejected them all. Even within these two or three years (since I have got over my love fit) I have had some offers, and indeed now can be settled with as good a man as perhaps can be found; but as I know them all to be a set of deceivers, and have for some time entertained a hearty contempt for the whole sex, I am determined never to place the least confidence in any of them, especially as I know it would only be giving my hand without any affection.

"Mr. ——— is still single, and has practised the same deceit with several others. My intention in writing this letter is to request that you would inform him, and all such as are of his and *Levitiuss'* character, that they have not only to repent of the evils they have brought on themselves, but also those they have unjustly entailed upon others.

"I am, Gentlemen, your most obedient servant,

"HENRIETTA MISLOVE." Z.

A N E C D O T E.

ON lit le trait suivant dans un papier anglois. "Un brave homme, qui se nommoit Roche, eut la fantaisie de devenir membre d'un club qui faisoit du bruit. Il s'y présenta pour solliciter admission. On le fit attendre dans une chambre voisine, et on le balotta. Toutes les sèves furent noires, il ne s'y en trouva pas même une blanche. Le refus étoit donc solennel. On vint en rendre compte à Roche, qui s'écria au messager: *Vous êtes un imposteur*, le soufflette, le terrasse, pousse la porte de l'assemblée, et entre. "Messieurs, dit-il, je vient de punir un insolent qui a osé me dire que vous refuziez tous de m'admettre parmi vous. Je n'en ai rien cru, parce que cela ne se peut pas. Mais, me tromperois je? Parlez. Est il vrai que je n'aie eu que des sèves noires? Quelqu'un me dédaigne-t-il? Qu'il se leve, qu'il le dise; je suis prêt à l'entendre". Roche étoit un fort honnête homme; mais il étoit emporté, brutal et très vigoureux; tout le monde trembloit, et il régna le plus profond silence. J'étois bien sûr, dit-il alors, qu'on m'en avoit imposé, et il prit sa place au club, où il est demeuré vingt ans. "C'est ainsi que le cardinal de Richelieu resta ministre, en forçant l'appartement de Louis XIII, où la reine-mere travailloit à sa perte. Par-tout les ames fortes se ressemblent par le sentiment et par les façons d'agir.

Manners, Government, &c. of the Genoele: By the Abbé Dupaty.

THE inhabitants of Genoa may be divided into three classes; the nobles to the number of about two thousand: the citizens, merchants, artizans, lawyers, and priests, who compose the bulk of the people, and the poor of every sort who constitute its dregs.

Formerly the nobles at Genoa were distinguished by different orders; but this distinction is wearing out.

Nobility, that is to say, its privileges, may be purchased. The name is inscribed in a register, called the Golden Book, for about ten thousand livres (about 4000l.) The ancient nobility are obliged to make this sacrifice to their safety. They prefer attracting into their order, where they may continue to despise, and cease to fear them, such citizens as have acquired a fortune, rather than let them remain in the class of the people, where it is no longer possible to despise, and where they must begin to fear them.

The nobles possess enormous riches; some are reckoned worth between forty and fifty thousand pounds a-year. Servants, horses, and monks, constitute their pageantry. Some of them bestow considerable sums on the poor; but it is on beggars. They are so well versed in the art of bestowing injudiciously, that the state is impoverished by their donations. They make mendicancy a thriving trade.

Not a beggar at Genoa but is sure of eating and drinking every day; the artizan is not so sure of it.

The sovereign power is almost impotent. The pecuniary force, or imposts, do not exceed two millions eight hundred thousand livres, (or one hundred and twenty thousand pounds.) What remains of that sum applicable to the necessities of the state, after passing through a multitude of hands, and tumbling from fall to fall into the treasury of the republic, is very inconsiderable indeed.

The military force is short of two thousand men. We cannot bring into account either the fortifications or the galleys.

The military power remains but three months in the hands of the same general, who commands in *flowing locks*, a *short cloak*, and a *black coat*.

The legislative power is too much divided; it remains too short a time in the same hands; the concurrence of the consent of too many is necessary to exercise it. The state has too many heads to possess one.

The laws are framed, in the senate, almost always prematurely; never scarcely are they the fruit of that calm deliberation which alone can give them perfection; the rude sketches of them are thrown into an urn; whence they are drawn forth by the hand of chance. Chance is in fact the legislator.

The doge holds his office two years, in which time he cannot go out of his palace, but by a decree. The chief of the republic is treated as its prisoner.

At the expiration of the two years, he is obliged to return to his own house, and remain there ten days, under a strict guard. During this time, every citizen has the right of accusing him; and the *council of the supreme* examine his conduct. The tenth day he is acquitted: a tolerably wise institution, but which has degenerated into a form.

The nobles are so indifferent about public affairs, that, to procure the number necessary to render their resolutions valid, their appearance is compelled by fines: They are constrained by force to the work of legislation. The judicial power is as ill administered as all the rest. Appeals are multiplied to infinity.

One regulation of the tribunals is truly whimsical. The judges in the first instance are foreigners; the sovereign judges Genoese.

The decisions of the senate are removed to a tribunal called the *Council of the Supreme*.

The hall, in which the lesser council assemble, and where the audiences

are public, cannot contain two hundred persons. The hall of the great council, which always deliberates in secret, will contain two thousand.

The advocates in any cause have all the books they think they may want carried into court in baskets, and read what they wish to refer to. This parade is ridiculous, and only serves to lengthen the pleadings, which are still longer here than in other countries, in a profession that is necessarily loquacious, and a language remarkable for its fluency.

The advocates plead seated; a position highly unfavourable to the agitation of eloquence. Accordingly these gentlemen do not pique themselves much on their oratory. One of the advocates I heard, spoke tolerably good Italian: the other with a provincial dialect.

Five judges are seated round a table; the president is in the middle. At noon they rise up, the audience fall upon their knees, and even the lawyers are silent, till the *Angelus* is said. Some of the judges then go out for a moment; the lawyers continue their harangues; and it is no more possible to stop them than to stop the flight of time.

The opinions of the judges are given with black and white balls, a form which prodigiously prolongs the decisions, and covers many acts of injustice.

I have said that the civil laws are very imperfect. Take the following example: Neither the parties nor the witnesses subscribe the acts they execute before a notary; so that the notaries have every convention in their power. Exchange brokers have all bargains still more in their power; they are not even required to produce witnesses; their word is a contract.

Cicisbeism merits a particular attention.

It is said to be no where more in vogue than at Genoa.

What is a *cicisbeo* in appearance? What is he in reality? How can a man wish to be one? How can a husband suffer it? Is he the *locum tenens* of the husband? How far does he represent him? What is the origin of this custom? What causes operate to maintain or diminish it? What influence has it on morals? Are any traces of it, or approaches towards it, to be found in the manners of other nations? These are questions difficult to answer.

In two words, the *cicisbeo* represents, very nearly at Genoa, the *ami de la maison* at Paris.

The women have no domestic authority. The husband orders and pays. In the houses of many nobles, and rich men, a priest has the management. I have seen one settle the account of a breakfast that was carrying to a lady.

The women at Genoa are exceeding ill dressed; they confound what is rich and what is fine with what is truly becoming; they have no idea of adapting their head dresses to their features, colours to the complexion, or stiffs to the shape. Not one of them knows how to amend a defect, to set off a beauty, or to conceal the ravages of time. All of them daub on white, even the fairest. White is the fashion at Genoa, as rouge is at Paris; rouge is in disrepute at Genoa, as the white is with us; a contrast that appears whimsical to those who have not travelled.

The women have adopted a certain veil they call *mezzero*. With this veil they may go every where without incurring any censure. Their veil however does not hide them; it hides only a multitude of intrigues.

The manners of Genoa are deprived of all those natural affections, which in other countries constitute their ornament, their happiness, and virtues.

Here

Here there is no mother, no child, no brother; the Genoese have only heirs and kindred. There is no such thing even as a lover; they are only men or women.

Games of chance at publickly allowed are Genoa; nor is it astonishing that sovereigns, who gamble in the public funds all the mornings on the Exchange, should play the whole evening at cards in their assemblies. They are nevertheless at a loss to spend their time. They never meet to dine or sup together; in their assemblies they give refreshments, they illuminate, they win or loose, and cicisbeism offers its aid for their amusement.

Superstition is excessive at Genoa. The streets appear black and gloomy with priests and monks, but are sufficiently lighted by *madonas*.

The city presents the most extraordinary contrasts. Libertinism is at such a height at Genoa, that there are no prostitutes by profession. There are so many priests, that there is no religion; so many governors, that there is no government; and such an abundance of alms, that it swarms with beggars.

The churches here resembles play-houses.

It is difficult to heap together more gilding, painting, and marble; but how misplaced is all this luxury and ostentation! In a temple, the heart should find nothing but God to occupy it. All these pictures, these statues, these ornaments, only lead it astray from the great object of adoration. Nothing should be placed between God and man but what may lessen the immensity that separates them.

The depth of a vast and profound forest would, in my opinion, be the most grand of temples, and a gloomy day, their most proper and awful ornament. In such the old Gauls believed and adored a God, and in such lively imaginations feel his existence.

Méditation sur le Tombeau d'un Souverain, Traduite de l'Italien de Mgr. l'Archevêque de Nisibe.

“CE marbre renferme donc les cendres d'un roi. O Dieu! celui qui a renversé tant de trônes, ce conquérant, ce foudre de guerre, n'est plus qu'un peu de poussière, qui exposée à l'air, deviendrait le jouet d'un léger tourbillon. “O rois de la terre, voyez maintenant ce que vous êtes; ô princes, ô vous, qui donnez des loix aux peuples qui vous sont soumis, instruisez vous à cette école. “Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer qu'un petit enfant peut aujourd'hui insulter impunément à celui qui fit trembler tant de rois et tant de peuples. Examinons tous les symboles dont cette urne est environnée. Mais, ô assemblage bizarre! je ne vois ici qu'un composé étrange de bassesse et de magnificence, de mensonge et de vérité, d'abaissement et de grandeur, de néant et de réalité. Imposez silence pour un instant, ô Emilie, aux préjugés de l'opinion, aux suggestions d'une imagination féconde, et aux maximes du monde, pour n'écouter que les leçons de la raison et de la religion. Je sais que l'une et l'autre sont vos guides; vous n'aurez pas de peine à les appeler à votre secours; elles se rendront à vos vœux, parce que vous êtes docile et fidelle à leurs instructions.”

“Ce monument est l'ouvrage d'un beau génie? mais il est aussi la preuve d'une

d'une grande folie. Viens, ô Vérité, et toi qui te fais entendre par la voix de la saine raison, et par les leçons de la religion, vient répandre ta lumière sur ce monument, et sur les trophées qui le décorent ; fais en voir l'extravagance. Que signifient ces palmes, que veulent dire ces branches de lauriers, d'oliviers et de cyprès ? L'industriel artiste, qui a été emporté par le feu de son imagination, paroît pour nous rendre compte de ses idées. Ces palmes, nous dit-il, signifient que le nom de ce roi sera immortel, ces lauriers désignent la victoire qui a pour ainsi dire toujours précédé ses pas, ces branches d'oliviers sont les signes de la paix qu'il a toujours conclue à l'avantage de son royaume, ces cyprès indiquent le deuil de ses sujets. Écoutez maintenant la Vérité."

" Elle nous apprend qu'une immortalité circonscrite dans les limites du tems, n'est qu'une immortalité éphémère, une immortalité mensongère. Le son de l'airain, les éloges de l'histoire, la voix des peuples, tout cela ne va pas au-delà de ces bornes, au-delà desquelles *perissent ensemble, avec ce vain fracas, toutes les renommées et tous les noms*. La véritable immortalité est celle qui triomphe du tems, mais elle ne consacre, avec ses caractères ineffaçables, que les noms de ceux qui ont été les amis de l'éternel, et les bienfaiteurs de l'humanité. Le temple de l'immortalité n'est élevé que dans le regne sans fin de l'éternité. Si l'immortalité de ce prince est la même que celle des Alexandres, des Pompées et des Césars, ces palmes, qui couvrent sa tombe, sont trop fragiles pour résister aux dernières épreuves que fera sur toutes les choses la dent destructrice du tems. O tems, tu détruiras tôt ou tard tous ces noms, comme tu détruis ces brillantes beautés qui, semblables aux fleurs, s'épanouissent le matin et se flétrissent le soir. Que vous êtes heureuse, ô sage Emilie, de faire si peu de cas d'un éclat si passager et si trompeur ! "

" Mais je vois la Victoire qui tient à main une couronne de lauriers, pour en orner la tête de ce héros. Moi, nous dit elle, mes avantages sont réels, et ma gloire est solide . . . Ah ! perfide, sui réplié je, ta gloire est fautive et trompeuse. Vous vous étonnez, Emilie, de ce que je traite la Victoire de perfide, mais je ne trouve pas de nom plus propre pour la caractériser. Les grands noms nous présentent souvent des idées qui ensuite ne répondent pas aux noms eux-mêmes. Tel est le nom fastueux de la victoire : la Conquête, sa sœur, n'est pas toujours compagne de la Justice, on voit ordinairement que les souverains trafiquent du sang de leurs sujets, et les sacrifient à leur caprice, à leur vengeance, à leur intérêt, comme s'ils étoient les maîtres absolus de leur existence. Il y a une loi qui circonscrit le pouvoir des rois, et devant cette loi les rois eux-mêmes sont sujets. Le despotisme s'élève au-dessus de toutes les lois, il est donc injuste et barbare. . . Jusqu'où ne s'étend pas le droit de la Victoire, qui cependant a ses bornes dans les limites fixées par le droit des gens. Voyez, Emilie, un champ où la Victoire se promène : elle foule à ses pieds, avec une hauteur féroce, un monceau de citoyens égorés, elle autorise la licence du soldat, ses excès sont frémir l'humanité : le vol, la cruauté, l'impudence, l'impiété, et une barbare frénésie sont ses compagnes. O spectacle ! je vois que vous ne pouvez le soutenir. Voilà pourtant les lauriers dont la Victoire, cette dispensatrice capricieuse des couronnes, aime à ceindre le front des conquérans et des grands capitaines. Ah ! qu'ils disparaissent, Emilie, qu'ils disparaissent ces lauriers souillés de tant de sang, ces lauriers qui, tandis qu'ils servent d'ornement à la tombe d'un grand roi, nous rappellent d'un autre côté le massacre de

de tant de milliers de mortels infortunés qui ont été les victimes de la barbarie de la Victoire."

" Pour respirer, après tant d'horreurs, jettons les yeux sur ces oliviers qui sont les symboles de la paix. Ce nom devoit être plus cher aux princes de la terre, que les victoires et les conquêtes. Mais, ô paix! tu deviens sur les lèvres des rois un nom équivoque, et un prétexte de destruction. J'entre avec vous, Emilie, dans cette considération, parce que vous savez combien la paix est au dessus de ces traités célèbres qui se concluent après de sanglantes batailles; vous qui avez toujours triomphé des desirs inquiets, des passions et des caprices de la jeunesse, vous êtes heureusement plus en état que personne de faire en vous même cette heureuse expérience. Réfléchissons donc sur les oliviers symboliques de cette urne. O Dieu! combien coûtent de sang ces branches pacifiques, combien d'hommes perdus, de richesses englouties, de provinces dévastées! Le conquérant, après s'être emparé par une action d'éclat d'une partie des états d'un autre prince, fait un traité de paix, et établit pour article préliminaire la possession paisible de sa conquête. Le vainqueur donne la loi au vaincu, et le vaincu est obligé de signer un traité proposé et réglé par le vainqueur. Le foible cède pour le moment au plus fort; mais il ne respire que la vengeance, il ne cherche qu'une occasion favorable pour reprendre ce qu'il a cédé à la force. Arrive une circonstance heureuse, et la paix n'a plus rien de sacré, parce qu'on trouve aisément des motifs spécieux pour la violer. O Emilie, une paix semblable est elle digne d'être représentée parmi les ornemens d'un tombeau? Appellons-la plutôt une paix meurtrière, une guerre véritable, cette paix qui n'est qu'un simulacre de tranquillité, et une semence cachée de discorde. Combien plus glorieuse est la paix qui prévient la guerre, au lieu de la terminer pour un instant: celle-ci n'aspire qu'à défendre le foyer du citoyen, ambition seule légitime, seule salutaire. Jalouse du bonheur de la multitude des peuples qui vivent sous son empire, elle les tient toujours en état de repousser un juste agresseur, mais contente du territoire qu'elle possède, elle ne cherche pas à s'emparer d'un territoire étranger par une folle avidité de s'agrandir. O fameuse loi de l'équilibre, je fais que tu es venue au secours de la paix, mais que tes principes sont encore suspects!"

" Mais ces cyprès qui embellissent ce mausolée veulent nous dire peut-être que ce prince, pour faire le bonheur de son peuple, s'est éloigné de ces faux principes, et que les peuples, en reconnaissance, lui rendent le juste tribut de leur douleur et de leurs regrets. Si cela est vrai, allons, Emilie, allons mêler nos larmes avec celles de ses fideles sujets. Il a aussi des droits à notre sensibilité, puisque sa perte est alors une perte pour l'humanité. Le comble de la gloire à laquelle les souverains doivent aspirer, c'est le bonheur de leurs sujets; c'est alors que les symboles de la tristesse qui s'entrelacent autour des pyramides sépulchrales qui renferment leurs cendres, ne sont pas trompeurs. La gloire d'un roi est toute dans les larmes de reconnaissance que versent les peuples pour honorer en lui un pere et un bienfaiteur. Quel emblème funebre pourroit faire son éloge, comme une douleur sincere inspirée par le souvenir de ses bienfaits! C'est alors que le langage de la tristesse n'est pas équivoque."

" Ici, l'art devoit s'arrêter, et laisser aux gémissemens et aux sanglots des peuples, le soin de nous exprimer les autres actions de ce prince. Ce témoignage d'affection ne pouvoit être suspect de flatterie, comme le sont sou-

vent

vent ces emblèmes muets que le ciseau a gravés sur les monumens élevés à la gloire des rois. Combien de fois n'a-t-on pas vu la justice et la paix assises sur les urnes des princes injustes et sanguinaires? La vanité et le mensonge ont trouvé le moyen de se perpétuer jusques dans les cendres froides de leurs héros, dont encore après la mort on honore si souvent les vices comme les vertus. Grande leçon, bien propre à nous détromper et à nous inspirer de la pitié pour les folies des hommes; ô estimable Emilie! profitons-en; votre sagesse est déjà pour moi un aiguillon si puissant, comment donc n'en profiterois-je pas? . . . Où va se perdre ici l'imagination de l'artiste? A quoi bon ici Mercure, Jupiter, Mars, Minerve, Hercule et l'Amour? . . . Ah! ce sont des emblèmes indignes d'un roi et de la tombe d'un roi. Ce n'est pas assez que, pendant tant de siècles, ces fausses divinités aient été l'objet de la vénération superstitieuse des Grecs, avec tant d'autres fictions ridicules; on ose encore les tirer du néant où elles étoient ensevelies, au mépris d'un siècle de vérité et de lumière comme celui où nous vivons! N'arrêtons pas un regard sérieux sur ces divinités imaginaires, et après les avoir accueillies avec le mépris qu'elles méritent, considérons ce qu'elles peuvent représenter, et comment on auroit pu représenter plus noblement ce qu'elles signifient. L'histoire, la poésie, l'agriculture, la justice, le gouvernement de ce roi philosophe, voilà ce qu'on a voulu représenter et personifier par ces figures et ces prétendues divinités. Un roi philosophe est le meilleur des rois de la terre; il est digne d'occuper une place dans les annales de l'histoire, dans les fastes de la renommée, dans les trophées de la gloire. Je suis d'accord sur ce point avec les politiques du dix-huitième siècle; mais, ô philosophie! que la signification de ton nom est altérée parmi nous! Tu es comme le Protee des anciens poètes: si tu te présentes à moi séparée de la religion, tu n'es plus que la peste des royaumes. Unie à la cupidité et à la volupté, tu es la honte de l'humanité; liée aux principes de l'égoïsme, tes leçons ne respirent plus qu'insensibilité et orgueil; associée à l'ambition et au caprice, tu formes tout-à-coup le despote et le tyran. Une tombe où seroient représentés les fruits d'une telle philosophie, seroit-elle digne de nos hommages? Non, Emilie; non, direz-vous. Tombes des Constantin, des Théodose, des Louis, je m'incline avec respect devant les cendres que vous renfermez, parce qu'au-dessus de vous est assise la philosophie, ayant à ses côtés pour maîtresse la véritable religion. Venez, ô peuples, venez pleurer la perte de ces princes philosophes, ils sont dignes de vos larmes! O religion, nom auguste, nom vénérable, viens détruire le regne de la philosophie qui est fondé sur l'impiété, viens dissiper, par l'éclat de tes maximes pures, les erreurs de cette philosophie infâme et insensée, viens triompher de la séduction et des enchantemens par lesquels elle égare avec tant d'audace jusqu'à ceux qui sont assis sur les trônes et qui gouvernent les peuples. Puissent mes desirs être accueillis de celui qui fait la loi aux rois, et qui tient dans ses mains les destinées des empires! Heureux les royaumes, si mes vœux sont exaucés."

" Quel seroit le sort des peuples, Emilie, si, à la mort de leur souverain, ils avoient vu disparaître toutes les vertus dont vous voyez les emblèmes sur sa tombe? Mais la providence lui a suscité un héritier qui a réparé le malheur de sa perte, un héritier qui a réuni en lui, comme son prédécesseur, toutes les sources du bien public. Hélas! de quelle importance n'est pas le choix d'un successeur au trône? C'est la providence qui l'accorde, à la vérité; mais elle

laisse

laisse à l'éducation à le former tel que le successeur de ce grand prince dont nous considérons le mausolée. Aussi la Renommée public sa gloire dans toute la terre : il n'y pas à craindre que le laboureur desolé verse des larmes de désespoir sur sa charrue abandonnée.

Immortality of the Soul.

[From the Visions of CLIO]

“**H**OW little do I value this emaciated body! It is welcome to return home, if my soul can have the same privilege. Surely some guardian angel watches my slumbers, and seizes the moment, when all my passions are asleep, to teach my reason the most sacred truths. O that my prejudice, error, and pride would never awakè.

If this be sickness, let me be sick until death; for scarcely do I sink into the arms of sleep, when some unseen power presents to me the sublimest visions.

The last I cannot describe; it surpasses my strength, and the powers of my pen.

Could I have written at the instant of the impression, my lines had been full of fire; they would have warmed every heart, not with the poetic fire! No! for the genuine feelings of the soul, at such entrancing seasons, scorns the aids of art, and the prison of measured lines. They burst forth with inspiration, and delight to be arrayed in the flowing robes and charming dignity of prose.

Can that soul be mortal, which is composed of such heaven wrought materials? Shall that soul die, which can, for a season, bid adieu to the senses and the clay, and soar to scenes immeasurably distant? No! “The dust shall return to its kindred dust; but the spirit shall return to God who gave it.”

At such moments, would I have wasted a wish to be sure of immortality? No! I felt myself already in actual possession of eternal being, full of principles of life, which death can never destroy, nor the grave diminish.

Such was my confidence, that had the choice been my own, I would never have been re-united to the forsaken mass. As soon would angels leave their seats of bliss, their golden harps unstrung, their blest society forgot, and ask for human bodies, to inhabit this vile earth again. But to them how little is this world! its pomp, its pleasures, nonsense all! The crowns of monarchs, and the wealth of worlds, how trifling in their view!

But heaven is their blest abode, and there will they rejoice to dwell for ever. That world will never want for songs, nor God for praise. There shall daily arrive, from these lower courts, after a triumphant flight from sense and pain, the spirits of the just. There shall cherubs ever smile, and seraphs ever burn before the throne of God.

Shall flimsy argument, shall subtle sophistry, and nice-wrought scepticism, unshoul the man, and reduce to a level with the lower creation, the image of God? Shall not the soul of the mother meet the soul of the child in the world of glory? Shall not the son, who in youth was sunk into a watery grave, see his father again! Yes! The graves shall give up their dead,

and friends, who parted with aching hearts, shall meet in a world, where tears shall be wiped from every eye.

But I must return to the body! must stay yet a little longer; but in prayer will I watch each rising sun, and swift in duty hail it to its setting.

Days, months, and years shall roll on without regret. Fain would I seize the minutes of my to-morrows, and draw myself to heaven! but I must wait until my change come: death will never appal me; for I know that even in the dark valley of its shadow, I shall see beams of light from the sun of righteousness.

In sickness, I will rejoice; even with present pains will be glad. Each pang will I regard as the beckoning of an angel; for as the body retires, the soul advances, and with one effort more I shall be gone.

With a most ardent exertion I sprang: but the body had enchained me. I was still its prisoner, and could not burst the bands of life. I reached not the celestial goal. I sprung not into heaven, but back to earth, and found myself awake, repeating with prodigious energy. "Let others boast that they are brutes, I glory that I'm a man. Let others wish for eternal sleep, I shall be for ever awake. Let others waste their golden hours in proving that God is false, I feel something within which proves that his words is true. Though others consign soul and body to the dust, the clouds of the valley cannot cover my soul. No! legions of angels can't confine me to the grave. My body was designed for the dust, but my soul will inherit the world of souls! Alas! what is life, if we live not forever!"

Observations nouvelles sur les variations du Barometre. Extrait de la collection de la Société electorale de MANHEIM.

ON y observe que les variations du Barometre, qui ont duré plus long-tems qu'un jour, ont été observées les mêmes en differens lieux assez éloignés, de sorte qu'on peut augurer, non-seulement la hauteur du barometre dans le lieu où on l'observe, mais encore jusques à un certain point, celle qu'on peut observer à Pétersbourg, à Rome, à Madrid.

Il est infiniment rare que le mercure soit sans mouvement dans le barometre pendant 24 heures, et si on l'a observé quelquefois, on s'est trompé sans le savoir, parce qu'on n'a pas fait les calculs nécessaires pour tenir compte de l'influence de la chaleur.

Il paroît que les mouvemens du barometre sont moins sensibles dans les lieux les plus élevés, qu'ils sont très-petits à l'équateur, mais turbulens et considérables vers les poles.

On a eu occasion de remarquer que le barometre est communément plus haut le matin que le soir; et la matinée s'étend, pour cet objet, de sept heures à dix heures.

Mais un phénomène extrêmement singulier, et qui semble assez vraisemblable par les observations rapportées, c'est que les petites variations du barometre ne sont pas exactement contemporaines: on les observe plutôt dans les lieux placés à l'occident du lieu où l'on consulte son barometre, que dans les lieux qui seroient placés à l'orient, où elles arrivent plus tard.

Ces résultats sont fondés sur des comparaisons faites entre les observations de divers endroits, et il en résulte, par exemple, que les variations dans les

les plus grandes hauteurs et dans les plus basses dépressions sont presque parallèles entre Paris, Pétersbourg, Londres, Gœneve et Ratisbonne, avec cette différence que la marche du barometre est à Petersbourg fort turbulente, mêlée de haut et de bas, tandis que la marche du barometre dans les autres lieux est beaucoup plus nuancée.

On est surpris quand on voit jusques à quel point les variations du barometre ont été contemporaines et parallèles dans le mois de Novembre 1781, à l'hospice du St. Gothard, à Manheim et à Bude.

La différence moyenne qu'il y a eu pour le tems entre les petites variations observées dans le barometre à Londres et à Ratisbonne, a été d'environ neuf heures; c'est-à-dire, qu'elles sont arrivées 9 heures plus tard à Ratisbonne, tandis qu'à Vienne en Autriche elles sont arrivées trois heures plus tard qu'à Ratisbonne; ce qui donne à peu près la différence des méridiens suivant ce que j'ai déjà dit sur la marche de ces variations, qui se sont plutôt sentir vers l'occident que vers l'orient.

Enfin, il paroît que les différences dans la hauteur du mercure à midi dans le barometre, sont plus petites relativement à celles du matin et du soir quand le mercure descend.

Ode to Liberty.

WHILE o'er the desolated earth
 War stalks with all her minions dire;
 And bursting into sudden birth,
 With eyes that flash vindictive fire,
 Fell Anarchy exerts his sway;
 To Liberty I tune the lay:
 That sacred Pow'r which guards our isle,
 And bids thy coasts, Britannia, smile;
 Which dreads alike, as foes to her renown,
 The People's madd'ning rage, or Tyrant's angry frown.
 In vain degraded Gallia, now,
 Would emulate immortal Rome;
 In vain upon her pallid brow
 Would bid the wreaths of Virtue bloom;
 A Monarch's blood has stain'd the land:
 A mad, insatiate, bloody band
 With lawless force usurping reign;
 And once where spread the fertile plain,
 In dreadful strife opposing armies toil,
 And slaughtered myriads cover the polluted soil.
 Insatiate Furies! could not one,
 One Monarch torn by Faction's rage,
 And hurl'd indignant from his throne,
 Your guilty thirst of blood allwage?
 Must Female Virtue also feel
 Th' insulting taunt, the murd'rous steel?

And loveliness, to Empire born,
 The sacrifice of vulgar scorn,
 To Calumny's all-pois'ning influence bow,
 And in the dust be laid, by dastard Cowards, low?

O! Liberty, fair gift of Heaven,
 Blest offspring of divinest power,
 To man in boundless mercy given,
 The solace of each virtuous hour!
 Are these thy triumphs?—Is thy car
 E'er guided by the Fiend of War?
 Do Murder, Rapine, Slaughter, lend
 Their arms, thy vot'ries to befriend?
 Or do Caprice, Injustice, Treachery, aid
 Thy views, for man's supremest bliss, Celestial Maid?

No—Affectation's silly band,
 And Pride to ev'ry folly blind,
 Envy, that rules the madd'ning land,
 And Ignorance, dark'ner of the mind,
 These have usurp'd fair Freedom's name;
 And for her pure and holy flame,
 Rebellion's desolating fire,
 Now ravages with vengeance dire,
 Where Peace and Plenty held so late their sway,
 Thy soil, unhappy France, to various ills a prey.

Meanwhile on Albion's fruitful shore,
 Safe in a fav'ring Monarch's smiles,
 Secur'd against each lawless pow'r,
 Despotick force, insidious wiles,
 The Goddess spreads her blest domain:
 While o'er the cultivated plain
 With joy the humble peasants know
 What bounties from her Empire flow,
 Trade, Arts, and Commerce, flourish through the land,
 Foster'd by her regard, and rais'd at her command.

BRITANNICUS,

An Epitaph on DEAN SWIFT,

Written by R. BETTESWORTH, Esquire.

HERE lies one Swift, one Harley's master tool,
 Spendthrift of wit, who died at length a fool;
 Who, for his jest, ne'er spared or friends or foes:
 He's gone—but where—the Lord of Oxford knows.

Traduction du Pseaume ; *Quare fremuerint gentes?*

POURQUOI des peuples de la terre
 Ce turbulent concours et ces trémblemens ?
 Pourquoi leur dépit téméraire
 At-il prémédité de vains soulèvemens ?
 De tant de rois et de ministres,
 Quel orgueilleux conseil tout à-coup s'est formé ?
 Pourquoi sans de ligues finistres
 Contre le tout-puissant et son Christ bien-aimé ;
 Il se sont dit dans leur folie :
 Osons nous affrancher d'un joug trop odieux ;
 Du pouvoir qui nous humilie
 Brisons et rejettons les injurieux.

Mais il se rit de la menace,
 Le monarque qui siege aux palais éternels,
 Et de leur impuissante audace
 Il regarde en mépris les complots criminels.

Dans sa colere formidable,
 Il parlera lui-même aux mortels égarés ;
 Sa voix, à la foudre semblable,
 Consternerá d'un mot ces pâles conjurés.

C'est lui dont le décret suprême
 Des tributs de Sion m'a proclamé le roi :
 De cette nation qu'il aime
 Je viens former le cœur à l'amour de sa loi.

Il m'a dit : je t'ai donné l'être,
 Mon fils, pour t'asservir tous les peuples divers ;
 Demande, et te voilà leur maître,
 Ton domaine s'étend où s'étend l'univers.
 Tu les verras d'un front docile
 Se courber au signal de ton sceptre d'airain.
 Comme un frêle vase d'argile ;
 Toute rébellion se rompra sous ta main.

Juges et rois, que sa loi sainte
 Soit votre unique étude à chaque instant du jour.
 Servez l'éternel avec crainte :
 Servez le avec respect, servez le avec amour.

Instruisez-vous dans sa justice,
 On craigne la rigueur de ce maître irrité ;
 Songez à l'affreux précipice
 Ou s'avance à grands pas l'aveugle iniquité.

On laisse bientôt sa clémence ;
 Demain il punira les crimes d'aujourd'hui :
 Heureux, au jour de la vengeance,
 Heureux ceux dont l'espoir s'étoit fondé sur lui !

CHRONICLE

TRIAL OF THE LATE QUEEN OF FRANCE.

(Continued from p. 52.)

ABRAMHAM SILLY, Notary, deposed, that being on duty in the *ci-devant* palace of the Thuilleries, on the night of the 20th June, the accused came to him about six o'clock in the evening, and said that she wished to walk with her son; that he charged the Sieur Laroche to accompany her: that some time after he saw La Fayette come five or six times to Gouvion; that the latter, about ten o'clock, gave orders to shut the gates, excepting that looking into the Court called the Court of the *ci-devant* Princes; that on the morning, Gouvion entered the apartment where the deponent was, and said to him, rubbing his hands with an air of satisfaction, *They are gone*; that he delivered to him a packet, which he carried to the Constituent Assembly, for which citizen Beauharnois, the President, gave him a receipt.

The President—"At what hour of the night did La Fayette quit the palace?"

The Witness—"At midnight within a few minutes."

The President to the Accused—"At what hour did you depart?"

Reply—"I have already said, at three quarters past eleven."

President—"Did you depart along with Louis Capet?"

Reply—"No, he departed before me."

President—"How did he depart?"

Reply—"On foot, by the great gate."

President—"And your children?"

Reply—"They departed an hour before, with their Governess; they waited for us in the square of the Petit Carrouzel."

President—"What was the name of the Governess?"

Reply—"De Tourzel."

President—"Who were the persons along with you?"

Reply—"The three Gardes-du-Corps who accompanied us, and who returned with us to Paris."

President—"How were they dressed?"

Reply—"In the same manner as at their return."

President—"And how were you dressed?"

Reply—"I wore the same robe as at my return."

President—"How many persons were there apprized of your departure?"

Reply—"There were only the three Gardes du Corps at Paris, who were acquainted with it, but on the road Bouille had placed troops to protect our departure."

President—"You said that your children departed an hour before you, and that the *ci-devant* King departed alone; who then accompanied you?"

Reply—"One of the Gardes-du-Corps."

President—"Did you not at your departure meet La Fayette?"

Reply—"I saw, as I was departing, his carriage passing along the Carrouzel, but I took care not to speak to him."

President—"Who furnished you, or caused you to be furnished, with the famous carriage in which you departed with your family?"

Reply—"A Forcigner."

Pro-

CHRONIQUE.

PROCES DE LA DEFUNTE REINE DE FRANCE.

(Continué de la page 52.)

A BRAHAM SILLY, notaire, a déposé, qu'étant de devoir dans le ci-devant Palais des Thuilleries, la nuit du 20 de Juin, l'accusée vint à lui, vers six heures du soir, et dit qu'elle désirait se promener avec son fils; qu'il chargea le Sieur Laroche de l'accompagner; que quelque tems après il vit La Fayette venir cinq ou six fois chez Gouviou; que ce dernier donna ordre vers dix heures de fermer les portes, excepté celle qui fait face à la Cour appelée la Cour des ci-devant Princes; que le matin Gouviou entra dans l'appartement où le déposant était, et lui dit, en se frottant les mains avec un air de satisfaction, *Ils sont en allés*; qu'il lui livra un paquet qu'il porta à l'Assemblée Constituante, pour lequel le Citoyen Beauharnois, alors Président, lui donna un reçu.

Le Président. A quelle heure de nuit La Fayette quitta-t-il le Palais?

Le Témoin. A minuit moins quelques minutes.

Le Président à l'Accusée. A quelle heure partîtes vous?

La Reine. J'ai déjà dit, à onze heures trois quarts.

Le Président. Partîtes vous seule avec Louis Capet?

La Reine. Non, il partit avant moi.

Le Président. Comment partit-il?

La Reine. A pied, par la grande porte.

Le Président. Et vos Enfans?

La Reine. Ils partirent une heure auparavant, avec leur gouvernante. Ils nous attendirent dans la place du petit Carouzel.

Le Président. Quel était le nom de la Gouvernante?

La Reine. De Tourzel.

Le Président. Qui étaient ceux qui vous suivaient?

La Reine. Les trois Gardes-du Corps, qui nous accompagnèrent, et qui retournerent avec nous à Paris.

Le Président. Comment étaient ils habillés?

La Reine. De la même manière qu'à leur retour.

Le Président. Et de quelle manière étiez vous habillée?

La Reine. Je portais la même robe qu'à mon retour.

Le Président. Combien de personnes étaient instruites de votre départ?

La Reine. Il n'y avait que les trois Gardes du Corps à Paris qui en étaient instruits; mais sur la route Bouillé avait placé des troupes pour protéger notre départ.

Le Président. Vous avez dit que vos enfans partirent une heure avant vous, et que le ci-devant Roi partit seul; qui vous accompagna donc?

La Reine. Un des Gardes du Corps.

Le Président. Ne rencontrâtes vous pas La Fayette à votre départ?

La Reine. Je vis, comme je partais, la voiture passer le long du Carouzel, mais je me donnai garde de lui parler.

Le Président. Qui vous fournit, ou vous fit fournir, la fameuse voiture dans laquelle vous partîtes avec votre famille?

La Reine. Un Etranger.

Le

President—"Of what nation?"

Reply—"A Swede."

President—"Was it not *Fersen*, who resided at Paris, Rue de Bac?"

Reply—"Yes."

President—"Why did you travel under the name of a Russian Baroness?"

Reply—"Because it was impossible in any other way to get out of Paris."

President—"Who procured you the *país-port*?"

Reply—"It was demanded by a foreign Minister."

President—"Why did you quit Paris?"

Reply—"Because the King was desirous to go from it."

Heard another witness—

Jean Silvain Bailly, a man of letters, deposed that he had never had any acquaintance with the *ci devant* Royal Family; he protested that the facts contained in the act of accusation touching the declaration of Charles Capet are absolutely false; he observed that some days before the flight of Louis, a report was current that he was to depart, and that he had communicated the matter to La Fayette, recommending him to take the necessary steps in this particular.

The President to the Witness—"Was you not in league with Pastoret and Rœderer, *Ex-Procurcurs Generaux Syndics* of the Department?"

Witness—"I have had no other concern with them than that which subsists between Magistrates?"

President—"Was it not you who in concert with La Fayette founded the Club known by the name of 1789?"

Witness—"I was not the founder, and I only attended it because some Bretons of my acquaintance were there. They invited me to be present, telling me that it would cost only five Louis, which sum I gave and was received, and since have assisted at only two dinners."

President—"Did you not assist at the secret conferences held at the house of the *ci-devant* La Rochefoucault?"

Witness—"I never heard of any. They possibly might exist; but I never assisted at them."

President—"If you had no such secret conferences, why, at the time of the Decree of June 19, 1790, by which the Constituent Assembly, desirous to give the conquerors of the Basile a striking mark of the gratitude of the whole nation, and recompence their courage and zeal, particularly by placing them in a distinguished manner in the midst of their brethren in the *Camp de Mars* on the day of the Federation; why, I say did you excite a quarrel between them and their brethren in arms the *ci devant* French Guards—why did you play the mourner at this Assembly, and force them to bring back the gratification with which they had been so honoured?"

Witness—"I went among them solely at the request of their Chiefs, in order to effect the reconciliation of the two parties; it was besides one of them who made the motion to return the decorations which the Constituent Assembly had honoured them with, and not I."

President—"Those who made this motion being recognized as attached to you in quality of spies, the brave conquerors did them justice by driving them from their body."

Witness—"People are strangely deceived in this respect."

President—"Held you not a hand in the journey to St. Cloud, in the month of

Le Président. De quell nation.—*La Reine.* Suedois ?

Le Président. N'était-ce pas *Ferjen*, qui résidait à Paris, rue du Bacq ?

La Reine. Oui.

Le Président. Pourquoi voyagez vous sous le nom d'une Baronne Russe ?

La Reine. Parcequ'il etait impossible de sortir de Paris d'aucune autre maniere.

Le Président. Qui est ce vous procura le passeport ?

La Reine. Il fut demandé par un Ministre etranger.

Le Président. Pourquoi quittez vous Paris ?

La Reine. Parceque le Roi desirait en partir.

Entendu un autre temoin.

Jean Silvain Bailly, homme de Lettres, a déposé, qu'il n'avait jamais eu de connaissance avec la ci-devant famille Royale. Il a protesté que les faits contenus dans l'acte d'accusation touchant la déclaration de Charles Capet etaient absolument faux. Il a observé quelques jours avant la fuite de Louis, que le bruit courait qu'il devait partir, et qu'il avait communiqué l'affaire à La Fayette, en lui recommandant de prendre les mesures nécessaires à cet égard.

Le Président ou Temoin. N'étiez vous pas, liégué avec Pistor et Raderer Ex Procureurs Generaux Syndics du Departement ?

Le Temoin. Je n'avais d autre affaire avec eux, que celle qui subsiste entre des Magistrats.

Le Président. Ne fut ce pas vous qui de concert avec La Fayette, fondez le Club connu sous le nom de 1789.

Le Temoin. Je n'en fus pas le fondateur, et je n'y assistai que parceque quelques Bretons de ma connaissance y etaient. Ils m'inviterent à y être présent, me disant qu'il n'en coûterait que cinq Louis, somme que je donnai, et fus reçu, et depuis je n'ai assisté qu'à deux diners.

Le Président. N'avez vous pas assisté aux conférences secrètes tenues dans la maison du ci-devant La Rochefoucault ?

Le Temoin. Je n'ai jamais oui parler d'aucune. Il se peut qu'elles aient existé, mais je n'y ai jamais assisté.

Le Président. Si vous n'aviez pas de semblables conférences secrètes, pourquoi, lors du Décret du 19 Juin 1790, par lequel l'Assemblée Constituante, voulant donner aux vainqueurs de la Bastille une marque éclatante de la reconnaissance de toute la nation, et récompenser leur courage et leur zèle, particulièrement en les plaçant d'une maniere distinguée au milieu de leurs freres dans le Champ de Mars le jour de la Fédération ; pourquoi, dis-je, excitates vous une querelle entre eux et leurs freres d'armes, les ci devant Gardes-Françaises ? Pourquoi jouates vous le rôle de pleureur à cette Assemblée, et les forçates vous à rapporter la gratification dont ils avaient été honorés ?

Le Temoin. Je n'allai parmi eux qu'à la requisition de leurs chefs, afin d'effectuer la reconciliation des deux partis. Ce fut d'ailleurs un d'entre eux qui fit la motion de rendre les décorations dont l'Assemblée Constituante les avait honorés et non pas moi.

Le Président. Ceux qui firent cette motion étant reconnus comme attachés à vous en qualité d'espions, les braves vainqueurs leur firent justice en les chassant de leur corps.

Le Temoin. On est étrangement trompé à cet égard.

of April; and, in concert with La Fayette, did you not solicit an order from the Department to hang out the Red Flag?"—*Witness*—"No."

President—"Were you informed, that the *ci-devant* King secreted a considerable number of refractory Priests in the Castle?"

Witness—"Yes; I went to the King, at the head of the Municipality, to invite him to send away the Non-juring Priests who were in his house."

President—"Can you give the names of the inhabitants of the Castle, known by the name of Knights of the Poignard?"

Witness—"I know not any."

President—"At the time of the revival of the Constitution of 1791, were you not united with the Lameths, Barnaves Desmeuniers, Chapeliers and other famous coalited revisers; or rather sold to the Court, for the purpose of robbing the people of their lawful rights, and to leave them only the image of Liberty?"

Witness—"La Fayette reconciled himself with the Lameths, but I could not, never having been connected with them."

President—"It seems that you were very intimate with La Fayette, and that your sentiments were pretty much the same as his?"

Witness—"I had no further intimacy with him than in regard to his office; at the time I certainly partook of the general opinion of Paris with respect to him."

President—"You say that you never assisted at any private meetings; how then was it that, at the moment when you went to the Constituent Assembly, Charles Lameth took the answer which he made you, out of his bureau? this proves the existence of a criminal coalition."

Witness—"The National Assembly had, by a Decree, ordered the Constituted Authorities to repair to its Hall; I went thither with the Members of the Department and the Public Accusers. I only received the Assembly's orders, and did not speak; it was the President of the Department who pronounced the speech upon the event."

President—"Did you not also receive Antoinette's orders for the execution of the best Patriots?"

Witness—"No: I went to the *Champ de Mars* only in consequence of a resolution of the Council-General of the Commons."

President—"It was by permission of the Municipality that the Patriots assembled in the *Champ-de-Mars*: they made their declaration to the Register; a receipt was delivered them: how then could you display the infernal Red Flag against them?"

Witness—"The Council resolved so, because since the morning it was informed, that two men had been massacred in the *Cham-de-Mars*; and the succeeding reports hourly becoming more alarming, the Council was deceived, and resolved to employ the armed force."

President—"On the contrary, was it not the people who were deceived by the Municipality? Was it not that body which provoked the assemblage, in order to attract the best Patriots there, to cut their throats?"

Witness—"No, certainly."

President—"What did you do with the killed, that is to say, with the Patriots who were assassinated?"

Witness—"The Municipality having directed the *proces verbal*, transported them to the Court of the Military Hospital, at the *Grès Caillon*, where the greater part was known."

Le Président. N'avez pas eu part à la journée de St. Cloud dans le mois d'Avri ; et de concert avec La Fayette n'avez vous pas sollicité un ordre du Département pour déployer le pavillon rouge ? — *Le Témoin.* Non.

Le Président. Futes vous informé que le ci-devant Roi avait caché un grand nombre de prêtres réfractaires dans le château.

Le Témoin. Oui, je me rendis chez le Roi à la tête de la Municipalité, pour l'inviter d'envoyer les prêtres non assermentés, qui étaient dans la maison.

Le Président. Pouvez vous donner les noms des habitans du Château, connu sous le nom de Chevaliers du Foinard ?

Le Témoin. Je n'en connais aucun.

Le Président. Lors du renouvellement de la Constitution de 1791, n'étiez vous pas uni avec les Lameths, Barnaves, Desmeuniers, Chapelliers, et autres fameux reviseurs coalités, ou plutôt vendus à la Cour, à l'effet de voler le peuple de ses droits Légitimes, et ne lui laisser que l'image de la liberté ?

Le Témoin. La Fayette se reconcilia avec les Lameths, mais je ne le pus, n'ayant jamais eu de liaison avec eux.

Le Président. Il semble que vous étiez très intime avec La Fayette, et que vos sentimens étaient à-peu près les mêmes que les siens.

Le Témoin. Je n'avais pas d'autre intimité avec lui qu'à l'égard de son office. Je participai sans doute alors à l'opinion générale de Paris à son égard.

Le Président. Vous dites que vous n'avez jamais assisté à aucune assemblée privée ; comment donc est-ce qu'au moment où vous allâtes à l'Assemblée Constituante Charles Lameth tira la réponse qu'il vous fit de son bureau ? Ce la prouve l'existence d'une Coalition criminelle.

Le Témoin. L'Assemblée Nationale avait, par un décret, ordonné aux autorités constituées de le rendre à la salle ; je m'y rendis avec les membres du département et les accusateurs publics. Je ne reçus que les ordres de l'Assemblée, et ne parlai pas. Ce fut le Président du Département qui prononça la harangue sur cet événement.

Le Président. Ne reçutes vous pas aussi les ordres d'Antoinette pour l'exécution des meilleurs patriotes ?

Le Témoin. Non : je n'allai au Champ de Mars, qu'en conséquence d'une résolution du Conseil Général des Communes.

Le Président. Ce fut par permission de la Municipalité que les Patriotes s'assemblerent dans le Champ de Mars. Ils firent leur déclaration au Greffier. Il leur fut livré un reçu. Comment donc pouviez vous déployer l'infurnal pavillon rouge contre eux.

Le Témoin. Le Conseil rétolut ainsi parceque depuis le matin il était informé que deux hommes avaient été massacrés dans le Champ de Mars ; et les rapports subséquens devenant d'heure en heure plus alarmans, le Conseil fut trompé, et rétolut d'employer la force armée.

Le Président. Au contraire, ne fut-ce pas le peuple qui fut trompé par la Municipalité ? Ne fut-ce pas ce Corps qui provoqua l'assemblée, afin d'y attirer les meilleurs patriotes pour leur couper la gorge ?

Le Témoin. Non, certainement.

Le Président. Que sîtes vous desués, c'est à dire des patriotes qui furent assassinés ?

President—"How many individuals were there?"

Witness—"The number was ascertained and made public by the *process-verbal* which the Municipality stuck up at the time; there were twelve or thirteen."

A Juror—"I observe to the Tribunal, that being on that day at the *Champ de-Mars* with my father, at the moment when the massacre began, I saw seventeen or eighteen persons of both sexes killed near the river where I was. We ourselves only avoided death by jumping into the river up to the neck in water."

The Witness was silent.

The President to the Accused—"How many Priests were there in the Castle?"

Reply—"We had only Priests about us who said mass."

President—"Were they non-juring Priests?"

Reply—"The Law permitted the King, in this respect, to take whom he chose."

President—"What was the subject of your discourse on the road from Varennes, in returning with Barnave and Petition to Paris?"

Reply—"We talked on very indifferent matters."

Jean Baptiste Hibain alias *Percival*, formerly a game-keeper, and now employed at the manufactory of arms, says, "That being at Versailles on the first of October 1789, he knew, at that time, of the first feast of the *Gardes-du-Corps*, but was not present at the same. That on the 5th of the same month, in his capacity of *Aid de-Champ* of the *ci-devant* Count d'Estaing, he acquainted the latter that some commotions had happened at Paris, of which d'Estaing took no notice; that the same afternoon, the crowd having considerably increased, he spoke to d'Estaing a second time, but that he would not so much as hear him.

The witness next entered into a detail of the arrival of the Parisians at Versailles between 11 and 12 at night.

President—"Did you not wear a decoration at that period?"

Witness—"I wore the Ribbon of the Order of Limbourg, of which I had, like any one that wished to have it, bought the Brevet for 1500 livres."

President—"Were not you after the disorderly feast of the *Gardes-du-Corps*, in the *Court of Marble*, and were you not one of the first that scaled the balcony of the *ci-devant* King?"

Witness—"I came to the feast of the Guards when it was nearly finished, and as they went to the Castle, I accompanied them thither."

The President to Witness Lecoindre—"Inform the Tribunal what you know relating to the present Witness."

Lecoindre—"I know that Percival scaled the balcony of the apartment of the *ci-devant* King—that he was followed by a grenadier of the Regiment of Flanders, and that being arrived at the apartment of Louis Capet, Percival embraced the said grenadier, in presence of the tyrant, then present, saying, "There is no more regiment of Flanders, we are all of us Royal Guards. A dragoon from the regiment Les Trois Evêches, having attempted unsuccessfully to follow them, was going to destroy himself.

"The Witness observed, that he did not speak to the above fact as an eye-witness, but that Percival, the evidence present, had at the time entrusted it to him, Lecoindre, in confidence, and he found it hereafter to be strictly true. He, in confidence, desired the President to require Percival to declare, whether or not he remembers having related at the time the above circumstances to him, the Witness,

Percival

Le Témoin. La Municipalité ayant ordonné le procès verbal, les transféra à la Cour de l'Hôpital militaire du Gros Caillon, où la majeure partie était connue.

Le Président. Combien y avait il de personnes ?

Le Témoin. Le nombre en fut constaté et rendu public par le procès verbal que la Municipalité afficha dans le tems. Il y en avait douze ou treize.

Un Juré. J'observe au tribunal qu'étant ce jour là au Champ de Mars avec mon pere, au moment que le massacre commença, je vis dix sept ou dix huit personnes de l'un et l'autre sexe tuées près de la riviere où j'étais. Nous n'échappâmes nous mêmes à la mort qu'en sautant dans la riviere, où nous étions dans l'eau jusqu'au cou. — Le témoin a gardé le silence.

Le Président à l'Accusée. Combien de prêtres y avait il dans le château ?

La Reine. Nous n'avions avec nous que des prêtres qui disaient la messe.

Le Président. Était-ce des prêtres non assermentés ?

La Reine. La loi permettait au Roi à cet egard, de prendre ceux qu'il voulait.

Le Président. Quel fut le sujet de votre discours sur la route en revenant de Varennes à Paris avec Barnave et Petion ?

La Reine. Nous parlâmes de choses très indifférentes.

Jean Baptiste Hibain dit Percival, ci-devant Garde forêt, et maintenant employé dans la manufacture des armes, dit, qu'étant à Versailles le premier d'Octobre 1789, il fut informé du premier festin des Gardes du Corps, mais n'y était pas présent. Que le 5 du même mois, en sa qualité d'Aide-de camp du ci devant Comte d'Estaing, il l'informa qu'il était arrivé quelques commotions dans Paris à quoi D'Estaing ne fit aucune attention; que dans l'après midi du même jour la foule ayant beaucoup augmenté, il parla à D'Estaing une seconde fois, mais qu'il ne voulut pas seulement l'écouter.

Le témoin entra ensuite dans le détail de l'arrivée des Parisiens à Versailles entre 11 heures et minuit.

Le Président. Ne portiez vous pas une décoration à cette époque ?

Le Témoin. Je portais le Ruban de l'Ordre de Limbourg, dont j'avais, ainsi que tout autre qui désirait l'avoir, acheté le brevet pour 1500 livres.

Le Président. N'étiez vous pas après le festin déréglé des Gardes du Corps, dans la Cour de Marble, et n'étiez vous pas un des premiers qui escaladerent le balcon du ci-devant Roi ?

Le Témoin. Je vins au festin des Gardes lorsqu'il était presque fini, et quand elles allèrent au Château je les y accompagnai.

Le Président au Témoin Lecointre. Informez le Tribunal de ce que vous savez relatif au présent témoin.

Lecointre. Je sais que Percival escalada le balcon de l'appartement du ci-devant Roi;—qu'il fut suivi par un Grenadier du régiment de Flandres, et qu'étant arrivé à l'appartement de Louis Capes, Percival embrassa le dit Grenadier en présence du Tyran alors présent, en disant, " Il n'y a plus de régiment de Flandres: nous sommes tous Gardes Royales. Un dragon du régiment des Trois Evêchés, ayant tenté sans succès de les suivre, voulait se détruire.

Le témoin a observé qu'il ne parlait pas du fait ci-dessus comme témoin oculaire; mais que Percival, le témoin présent, le lui avait alors confié, et qu'il avait vu par après qu'il était exactement vrai. Il pria le Président, en

Percival—"I remember having seen Citizen Lecointre; I even believe that I acquainted him with the history of the Balcony. I know he was on the 5th and 6th of October Commander of the National Guards, in the absence of d'Estaing, who had absconded."

Lecointre maintained his deposition as strictly true.

Another witness was heard.

Rene Mellot, a servant maid, deposed, that having in 1788, lived as servant on the Great Common at Versailles, she asked one day the *ci-devant* Count Coigny, in a moment of good humour:—"Will the Emperor still continue to wage a war against the Turks? Surely that must ruin France, on account of the immense sums the Queen sends her brother for that purpose, which must at least amount to 200 millions?"—"Thou art right enough," answered the Count, "it has cost already more than two hundred millions, and we are not at the end of it as yet." "I know further," says the Witness, "that happening to be, after the 23d of June 1789, in a place where some Guards of Artois and some Officers of Hussars were present, I heard the former say, at the time the massacre of the French Guards was in agitation, *every one must be at his post and do his duty*. But that the French Guards having been informed of the business intended against them, cried out, *To Arms!* which defeated the project entirely.

"I further observe (continues the witness), that I have been informed by divers persons, that the Prisoner had formed a plan to assassinate the Duke of Orleans. The King being acquainted therewith, ordered her to be instantly searched; on which *two Pistols* were found on her. The King in consequence, had her confined a prisoner in her own room during a fortnight."

Queen—"It is possible I might have received an order from my Husband to remain a fortnight in my apartment, but it was not for a case similar to the above."

Witness—"I know further, that in the first days of October 1789, some Ladies of the Court distributed white cockades to divers private Gentlemen at Versailles."

Reply—"I remember having heard, that one or two days after the feast of the Body Guards, some women distributed these cockades, but neither I nor my Husband were the authors of similar disorders."

President—"What steps did you pursue to punish these women, after you were acquainted with this circumstance?"—*Reply*—"None at all."

Another witness is heard.

Jean Baptiste Labenette deposes, that he is perfectly acquainted with a number of facts contained in the Act of Accusation; and he adds, that three private men came to assassinate him, in the name of the Prisoner.

President, to the Prisoner.—"Did you ever read *The Orator of the People?*"—*Reply*—"No, never."

François du Fresne, Gen-d'Arme, deposes. "That having been in the room of the prisoner, at the time a pink was brought her; knows, that on the billet therein concealed the following words were written: *What are you doing here? we have men and money at your service.*"

Magdelaine Rosay, wife of Richard, *ci-devant* Keeper of the House of Arrest in the *Conciergerie* of the Palace, deposes, that a Gen-d'Arme, named Gilbert, had told her, that the prisoner had received a hint from a private

Gen.

confiance, de requérir Percival de déclarer s'il se souvenait ou non d'avoir alors raconté les circonstances ci dessus à lui, témoin.

Percival. Je me souviens d'avoir vu le Citoyen Lecointre ; je crois même que je l'informai de l'histoire du Balcon. Je l'ai vu le 5 et le 6 d'Octobre Commandant des Gardes Nationales en l'absence de D'Estaing, qui était épouffé.

Lecointre a soutenu sa déposition comme strictement vraie.

Un autre témoin a été entendu.

Rene Mellet, servante, a déposé, qu'ayant en 1788 demeuré comme Servante sur la Grande Commune de Versailles, elle demanda un jour au ci devant Comte Coigny, dans un moment de bonne humeur, " L'Empereur continuera-t-il de faire la guerre aux Turcs ? Cela ruinera sûrement la France à cause des sommes immenses que la Reine envoie à son frere pour cet effet, et qui doivent se monter au moins à deux cens Millions. Tu as raison, répondit le Comte, elle a déjà couté plus de deux cens millions, et nous ne sommes pas encore à la fin. Je fais de plus, dit le témoin, qu'étant, après le 23 Juin 1789, dans une place où quelques gardes d'Artois et quelques officiers de Houillards étaient présens, j'entendis les premiers dire lorsque le massacre des gardes Françaises étaient en agitation, *chacun doit être à son poste, et faire son devoir.* Mais que les Gardes Françaises ayant été informées de l'affaire que l'on méditait contre aux s'écrierent, *aux Armes !* ce que déconcerta entièrement le projet.

J'observe de plus (continue le témoin) que j'ai été informé par diverses personnes, que la prisonniere avait formé le plan d'assassiner le Duc d'Orléans. Que le Roi en étant instruit ordonna qu'elle fut fouillée sur le champ, sur quoi on trouva sur elle deux pistolets. Le Roi la fit en conséquence renfermer prisonniere dans son appartement durant quinze jours.

La Reine. Il est possible que j'ai reçu ordre de mon mari de rester quinze jours dans mon appartement, mais ce n'était pas pour un cas semblable.

Le Témoin. Je fais de plus que dans les premiers jours d'October 1789, quelques Dames de la Cour distribuerent des cocardes blanches à divers particuliers à Versailles.

La Reine. Je me souviens avoir entendu dire qu'un ou deux jours après le festin des Gardes du Corps, quelques femmes distribuerent ces cocardes ; mais ni moi ni mon mari ne fumes les auteurs de ces désordres.

Le Président. Quelles mesures prites vous pour punir ces femmes, après que vous futes informée de cette circonstance ? — *La Reine.* Nulles.

Un autre témoin est entendu.

Jean Baptiste Labenette dépose, qu'il est parfaitement instruit d'un nombre de faits contenus dans l'acte d'accusation ; et ajoute, que trois particuliers vinrent pour l'assassiner, au nom de la prisonniere.

Le Président à la prisonniere. Avez vous jamais lu l'Orateur du peuple ?

La Reine. Non, jamais.

François Du Fresnois, Gens d'arme, dépose, qu'ayant été dans la Chambre de la prisonniere lorsqu'il lui fut apporté un œillet, il fait, que dans le billet qui y était caché les mots suivans étaient écrits, *Que faites vous ici ? nous avons des hommes et de l'argent à votre service.*

Mazdelaine Rosey, femme de Richard, ci-devant Gardien de la maison d'arrêt, dans la Conciergerie du Palais, dépose, qu'un Gens d'arme nommé Gilbert, lui avait dit, que la prisonniere avait reçu une suggestion d'un particulier,

Gentleman, brought there by Michonis, Administrator of the Police, which Gentleman had given her a pink, in which a billet was concealed; that, considering that the said Gentleman might bring her, the witness, into trouble, she acquainted Michonis thereof, who answered, "That he would not introduce any further person to the widow Capet."

Touffaint Richard declared, that he well knows the prisoner, for having been put under his guard since the 2d of October last.

Marie Devaux, wife of *Arell* deposes, that having been with the prisoner during 41 days, at the *Conciergerie*, and having neither seen nor heard anything, except a gentleman coming one day with Michonis, who gave the prisoner a billet folded up in a pink; that she, the witness, was then working, and she saw the same gentleman call again in the course of that day.

Queen—"He came twice in the space of a quarter of an hour."

The Accused being asked respecting a small packet which was shewn her, she acknowledged it was the same as that on which she had put her seal when she was transferred from the Temple to the *Conciergerie*.

The packet being opened, one of the officers of the Court took an inventory of it, and called over its contents.

The first was some locks of hair of different colours.

Reply—"They are the hair of my children living and dead, and of my husband."

The next was a packet marked with cyphers.

Reply—"This is only a table to learn my child to reckon."

Several papers were then read, containing memorandums of washing bills. A port feuille of parchments and other papers were then produced, on which was written the names of different people.

The President demanded, that the Accused should explain them.

President—"Who is the woman called Salentin?"

Reply—"She was for a long time charged with my affairs."

President—"Who is the Demoiselle Vion?"

Reply—"She was employed in the care of my children's clothes."

President—"And who is Mrs. Chaumette?"

Reply—"She succeeded Miss Vion."

President—"What is the name of the woman who took care of your laces?"

Reply—"I do not know her name; some of my ladies employed her."

President—"Who is Le Bernier, whose name is written here?"

Reply—"It is the name of the physician who attended my children."

The Public Accuser here demanded that mandates of arrest should be issued against the above named ladies, and that Le Bernier should be simply ordered to attend.

The Tribunal complied with this requisition.

The Register continued the inventory of the effects in a packet found on *Marie Antoinette*.

A small pocket book, containing scissors, needles, thread, silk, &c.

A small looking glass.

A golden ring with hair-work.

A paper, on which are two hearts in gold, with some initial letters.

Another paper, on which is written *Prayers to the sacred heart of Jesus, prayers to the immaculate Conception.*

ticulier, apportée par Michonis, administrateur de la police, lequel particulier lui avait donné un œillet dans lequel était caché un billet, duquel, considérant que le dit particulier pouvait mettre le témoin dans l'embarras, elle inform a Michonis, qui répondit, qu'il n'introduirait plus personne à la veuve Capet.

Toussaint Richard a déclaré, qu'il connaît bien la prisonnière, pour avoir été mise sous la garde depuis le 2 d'Octobre dernier.

Marie Devaux, femme d'Arell, dépoie, qu'ayant été avec la prisonnière durant 41 jours à la Conciergerie, elle n'y a rien vu ni entendu, excepté un Gentilhomme venant un jour avec Michonis, qui donna à la prisonnière un billet cache dans un œillet; qu'elle, témoin, travaillait alors, et qu'elle vit le même Gentilhomme revenir le même jour.

La Reine. Il vint deux fois dans l'espace d'un quart d'heure.

L'Accusée étant interrogée touchant un petit paquet qui lui fut montré elle a avoué que c'était le même que celui sur lequel elle avait mis son seau, quand elle fut transférée du Temple à la Conciergerie.

Le paquet étant ouvert, un des officiers de la Cour en a fait un inventaire, et en a récité le contenu.

Le premier article était des boucles de cheveux de différentes couleurs.

La Reine. Ce sont les cheveux de mes enfans, vivans et morts, et de mon mari.

Le second était un paquet marqué de chiffres.

La Reine. Ceci n'est qu'une table pour apprendre à mon enfant à compter.

Il a été lu ensuite plusieurs papiers, contenant des mémoires de billets de blanchissage.

Il a été ensuite produit et porte feuille de parchemins et autres papiers sur lesquels étaient écrits les noms de différentes personnes.

Le Président a demandé que l'accusée les expliquât.

Le Président. Qui est la femme nommée Salentin?

La Reine. Elle a été longtems chargée de mes affaires.

Le Président. Quelle est la Demoiselle de Vion?

La Reine. Elle était employée à prendre soin des hardes de mes enfans.

Le Président. Et qui est Madame Chaumette?

La Reine. Elle succéda à Malle. Vion.

Le Président. Quel est le nom de la femme qui avait soin de vos dentelles?

La Reine. Je ne fais pas son nom; quelqu'une de mes dames l'employait.

Le Président. Qui est le Bernier dont le nom est écrit ici?

La Reine. C'est le nom du Médecin qui soignait mes enfans.

L'Accusateur Public a demandé ici qu'il fut émané des mandats d'arrêt contre les dames ci-dessus, et qu'il fut simplement ordonné à Bernier de paraître.

Le Tribunal a acquiescé à cette requisiion.

Le Greffier a continué l'inventaire des effets contenus dans le paquet trouvé sur Marie Antoinette.

Un petit livre de poche, contenant des scizeaux, aiguilles, fil, soie, &c.

Un petit miroir.

Une bague d'or, avec un ouvrage de cheveux.

Un papier sur lequel sont deux cœurs en or, avec quelques lettres initiales.

A portrait of a Lady.

President — "Whose Portrait is this?"

Reply — "That of Madame De Lamballe."

Two other Portraits of Ladies.

President — "Who are the persons these portraits represent?"

Reply — "Two Ladies who I was brought up with at Vienna."

President — "What are their names?"

Reply — "The Ladies of Mecklenburgh and of Hesse."

A paper containing 25 single Louis d'ors.

Reply — "They are some that were lent me while we were at the Feuillans."

A small canvas, with a heart printed in flames on it, pierced by a dart.

The Public Accuser desired the witness Hebert to examine this heart, and to declare if he knew it to be the same he found in the Temple.

Hebert — "This heart is not the same I found, but very much like it."

The Public Accuser remarked, that in the number of prisoners accused of conspiracy, and brought before the Tribunal as such, and who have suffered under the sword of the law, most of them wore that counter-revolutionary sign.

Hebert observed, that he does not know any thing of the women Salentin, Vion and Chaumette having ever been employed in the service of the prisoners in the Temple.

Reply — "They were so at the beginning."

President — "Did you not a few days after your evasion on the 20th of June order some apparel of the *Sœurs Grises* (a description of nuns)?"

Reply — "I never gave any such order."

Another witness was called.

Philip François Gabriel Satour Dupin Gouvernet, an ancient officer in the French service, declares, that he knew the prisoner ever since she came to France, but has no knowledge of any of the facts contained in the act of accusation.

President to the Witness — "Have you not been present at the feasts in the Castle?" — Witness — "I never went to Court."

President — "Were you not at the feast of the *Gardes-du Corps*?"

Witness — "I could not be there, as I was at that time Commander in Burgundy."

(To be Continued.)

From the English Review.

NATIONAL AFFAIRS, FOR NOVEMBER 1793.

The French Commonwealth

has, from its foundation, exhibited every symptom of premature internal decay. — But though unsupported by any of those circumstances which are supposed to confer stability on states and empires, it has hitherto been cemented by the extravagant exertions of self-deluded enthusiasts; and though the

Recent Execution

of the leaders of the moderate party must have satisfied every impartial observer, that the dissensions in the Convention are rather struggles for particular

Un autre papier sur lequel, est écrit, *Prieres au Sacré cœur de Jesus, Prières à l'immaculée conception.* Le portrait d'une Dame.

Le Président. De qui est ce Portrait ?

La Reine. Celui de Madame de Lamballe.

Deux autres Portraits de Dames.

Le Président. Qui sont les personnes que ces Portraits représentent ?

La Reine. Deux dames avec lesquelles j'ai été élevée à Vienne.

Le Président. Quels sont leurs noms ?

La Reine. Les Dames de Mecklenburgh et de Hesse.

Un papier contenant 25 Louis d'Or simples.

La Reine. Ces Louis d'Or m'ont été prêtés tandis que nous étions aux Feuillans.

Un petit canevas, avec un cœur imprimé avec des flammes dessus, et percé d'un dart.

L'accusateur public a prié le Témoin Hebert d'examiner ce cœur, et de déclarer, s'il le connaissait pour le même qu'il avait trouvé dans le temple.

Hebert. Ce cœur n'est pas celui que j'ai trouvé, mais il lui ressemble beaucoup.

L'accusateur public a remarqué que dans le nombre des prisonniers accusés de conspiration, traduits devant le tribunal comme tels, et qui ont souffert sous le glaive de la loi, la plupart portaient ce signe contre-révolutionnaire.

Hebert a observé qu'il ne fait pas que les femmes Salentin, Vion et Chaumette aient jamais été employées dans le service des prisonniers du Temple. *La Reine.* Elles l'étaient au commencement.

Le Président. N'ordonnâtes vous pas quelques jours après votre évafion le 20 de Juin, quelques habillemens des Sœurs grises ?

La Reine. Je n'ai jamais donné tel ordre.

Il a été appelé un autre Témoin.

Philippe François Gabriel Satour Dupin Gouvernet, ancien officier dans le service François, déclare, qu'il a connu la prisonnière depuis qu'elle est venue en France; mais qu'il n'a pas connaissance d'aucun des faits contenus dans l'acte d'accusation.

Le Président au Témoin. N'avez vous pas été témoin aux festins dans le Château? *Le Témoin.* Je n'ai jamais été à la Cour.

Le Président. N'étiez vous pas au festin des Gardes du Corps?

Le Témoin. Je n'y pouvais pas être, attendu que j'étais alors Commandant dans la Bourgogne. (A Continuer.)

Extrait d'une brochure périodique intitulée English Review

AFFAIRES NATIONALES, POUR NOVEMBRE 1793.

La République Française.

2, depuis sa fondation, manifesté tous les symptômes d'une décadence intérieure prématurée. Mais quoiqu'elle ne soit pas soutenue par aucune de ces circonstances que l'on suppose donner de la stabilité aux États et aux Empires, elle a jusqu'ici été cimentée par les efforts extravagants d'enthousiastes qui s'abusent eux-mêmes, et quoique la Recente exécution des chefs du parti modéré doive avoir convaincu tout observateur impartial, que les dissensions dans la Convention sont plutôt des lutes pour un

ticular aggrandizement than for general freedom—yet, by silencing opposition, it has produced the appearance of unanimity, and by removing the hope of amendment, inculcates the necessity of submitting to present misfortune. To live despised, and to die unpitied, is the most heavy misfortune which can happen to man; and such a degree of misery is the lot of only the most profligate and abandoned. When therefore, we say that such was the situation of

Philip Egalite,

we convey the severest censure which can be passed on his character. After having long exhibited a portion of folly and wickedness, of ambition and weakness which rarely combine in forming the same character, in his last moments he appears to have derived some relief from the stings of an awakened conscience, in the fond hopes of annihilation; and, with an affected courage, pronounced the period of his death to be the happiest of his existence. Born to support the throne he helped to subvert; to protect the king and the king in whose destruction he gloried; to diffuse happiness over the land he assisted to desolate; in the pursuit of arbitrary power he allied himself to a faction by which he was neglected, contemned, and murdered. Upon such an occasion, the contemporary observer with confidence violates the hallowed dignity of the tomb, and transmits the

Duke of Orleans

to the contempt and abhorrence of every future generation. In the execution of the wife of

Roland,

we discover the fury which still continues to rage against that minister, who, from the benevolence and compassion of his disposition, still preserved some claim to respect amidst the general corruption of his countrymen. She died like the heroine who had participated her husband's counsels, and advised his measures. Awed by her reproaches into shame, or terrified into the fear of detection by their continuance, her judges at once delivered themselves from remorse, and secured the prolongation of their jurisdiction, by her summary condemnation. But to enter into any further enumerations of massacres attended with uniform circumstances, would be a disgusting and unprofitable task; though the singular courage with which every sufferer submitted to his fate, will be recorded as an unparalleled precedent of the influence of sceptical enthusiasm. Atheism, says a great experimental moralist, is less pernicious in its practical effects than superstition. Had Lord Bacon been now living, he might have seen reason to retract his opinion. The gloomy irreligion of France may enter successfully into competition with the fanaticism which imposture and ignorance inspire; and in the votaries of all we may remark the same desire of disseminating their opinions, the same resentment against those who presume to dissent, and the same indifference in insisting and yielding to the stroke of death. Connected with this sentiment, and in the intervals which can be spared from the more serious business of proscriptions, and assassinations, the institution of a new calendar; the erection of temples to modern philosophy in lieu of those which were consecrated to the Deity of Christianity; and the worship of Parisian strumpets, arrayed in the insignia of the goddess of freedom; are the occupations which diversify the toils, and relax the cares of the legislators of France. And the multitude shed their blood on the frontiers, or enjoy the revels of the metropolis, rejoice at the guillotine over the lifeless remains of their fellow-citizens, or weep in the theatre at the exhibition of fictitious woe, according to the varying caprice of the dictators by whom they are directed.

FRENCH

aggrandissement particulier que pour la liberté générale, cependant en faisant taire l'opposition, elle a produit une unanimité apparente, et en otant tout espoir d'amendement, elle inculque la nécessité de se soumettre au malheur actuel. Vivre méprisé, et mourir sans être plaint, est le plus grand malheur qui puisse arriver à l'homme; un tel degré de misère n'est que le sort des gens les plus scélérats et des plus abandonnés. Conséquemment, quand nous disons que telle était la situation de *Philippe Egalité*, nous portons la censure la plus sévère que l'on puisse parler sur son caractère. Après avoir longtems manifesté un degré de folie et de méchanceté, d'ambition et de faiblesse qui le joignent rarement dans la formation du même caractère, dans ses derniers momens, il semble avoir tiré quelque soulagement aux remords d'une conscience de réveillée l'espoir de l'anéantissement; et avec un courage affecté, il a déclaré que le moment de la mort serait le plus heureux de son existence. Né pour soutenir le trône qu'il a aidé à renverser; pour protéger un parent et un Roi qu'il s'est fait honneur de détruire; pour répandre le bonheur sur le pais qu'il a aidé à désoler; en cherchant le pouvoir arbitraire, il s'est joint à une faction dont il a été négligé, qui l'a condamné et l'a fait mourir. Dans une semblable occasion, l'observateur contemporain viole avec confiance la dignité sacrée de la tombe, et transmet

Le Duc d'Orléans

au mépris et à l'exécration de toutes les générations futures. Dans l'exécution de la femme de

Roland,

nous appercevons la furie qui continue encore contre ce ministre, qui par la bienveillance et la compassion de son caractère naturel méritait encore quelque respect au milieu de la corruption générale de ses compatriotes. Elle mourut comme l'héroïne qui avait participé aux Conseils de son mari et conseillé ses mesures. Plongés dans l'opprobre par ses reproches, ou terrifiés de crainte d'être surpris par leur continuation, ses juges se délivrèrent à la fois du remord, et s'assurèrent de la prolongation de leur juridiction par la condamnation sommaire. Mais entrer dans aucune autre énumération de massacres accompagnées de circonstances uniformes, serait une entreprise désagréable et inutile, quoique le courage singulier avec lequel tous ceux qui ont souffert la mort le sont résignés à leur sort, sera un monument sans exemple d'enthousiasme sceptique. L'Athéisme, dit un grand moraliste expérimental, est moins pernicieux dans ses effets pratiques que la superstition. Si le Lord Bacon vivait à présent, il aurait raison de rétracter son opinion. La sombre irrégion de France peut entrer avec succès en compétition avec le fanatisme que l'imposture et l'ignorance inspirent; et nous pouvons remarquer parmi les votaires des différentes espèces le même desir de répandre leurs opinion, le même ressentiment contre ceux qui osent dissider, et la même indifférence à infliger et à souffrir la mort. Connexés par ces sentimens, et dans les intervalles que l'on peut prendre sur l'affaire plus sérieuse des proscriptions d'un nouveau calendrier, l'érection de temples à la moderne Philosphie, au lieu de ceux qui étaient consacrés à la Divinité du Christianisme, et le culte rendu à des prostituées Parisiennes, décorées des enseignes de la Déesse de la Liberté, sont les occupations qui diversifient les travaux, et donnent quelque relache aux soins des Législateurs de France. La multitude répand son sang sur les frontieres, ou partage les divertissemens de la capitale, se rejouit à la Guillotine sur les corps de ses compatriotes massacrés, ou pleure sur le théâtre à la représentation d'un malheur fictice, suivant le caprice variant des dictateurs qui la dirigent.

FRENCH CALENDAR.

It may be of some service to our readers to be presented with a table, which will enable them to decipher the French dates.

It is to be observed, that the first day of every month is here taken *inclusive*, and the last *exclusive*, by way of shortness in the statement.

Instead of weeks, each month is divided into three decades, or spaces of ten days each. The first day of the month is therefore called *Primeridi* of the *first decade*; the 11th day of the month, *Primeridi* of the *second decade*; and the 21st day, *Primeridi* of the *third decade*. The other days of each decade are thus denominated.

The 2d day *Duodi*,—3d *Tridi*,—4th *Quatridi*,—5th *Quintidi*,—6th *Sex-
tedi*,—7th *Septedi*,—8th *Octodi*,—9th *Nonodi*,—10th *Decadi*.

The year begins in AUTUMN.

Sept. 22 *excl.* to Oct. 22 *excl.* is the 1st month, or *Vendemaire*,—to Nov. 21, 2d month, or *Brumaire*,—to Dec. 21, 3d month, or *Fremaire*.

WINTER.

Dec. 21 to Jan. 20, is the 4th month, or *Nivôse*,—to Feb. 19, 5th month, or *Plovôse*,—to March 21, 6th month, or *Ventôse*.

SPRING.

March 21 to April 20, is the 7th month or *Germinal*,—to May 20, 8th month, or *Floreal*,—to June 19, 9th month, or *Priairial*.

SUMMER.

June 19 to July 19, is the 10th month, or *Messidor*,—to August 18, 11th month, or *Herbidor*,—to Sept. 16 *incl.* 12th month, or *Fructidor*.

17 day of Virtue,—18 of Genius,—19 of Labour,—20 of Opinions,—21 of Rewards.

These last five days are called the *Sans-Culotides*, and the intercalary day, in leap-year, which is to follow them, is the grand day of the *Sans-Culottes*.

A specimen of the reckoning introduced by the above curious scheme: "*decadi of the third decade of Brumaire, in the second year of the French Republic, one and indivisible.*"—is, in plain English—Wednesday, Nov. 20, 1793.

PROMOTIONS IN THE ARMY.

To the Rank of FIELD MARSHAL.

General Conway, the Duke of Gloucester, and Sir George Howard.

To be GENERALS.

Lieut. Generals Robert Melville, Marisco Frederick, B. D. Horn Elphinstone, James Johnston, Marquis of Drogheda, Sir William Pitt, Lord Adam Gordon, Hon. Alex. Maitland, Earl of Eglinton, Haunt Walsh, Lord Dorchester, Sir Cha. Thompson, Robert Clark, Robert Cunningham, Sir Wm. Howe, Lord G. Lennox, Henry Fletcher, John Hale, Sir Robert Boyd, Sir Henry Clinton, Lord Southampton, Bernard Hale, Francis Craig, Duke of Northumberland, Wm. Taylor, and Marquis of Cornwallis.

To be LIEUTENANT GENERALS.

Major-Generals Sir Thomas Shirley, Joseph Broome, Patrick Tonyn, Gabriel Christie, John Reid, Charles Rois, Sir William Green, George Scott, Charles O'Hara, Hon. William Harcourt, Earl of Carhampton, William Dalrymple, William Picton, Sir Hector Monro, K. B. Robert Sandford, L. A. Tottenham, William Rowley, Henry Truaway, Peter Bathurst, Hon. Wm. Gordon, John Mansell, Stewart Druggias, Robert

CALENDRIER FRANÇAIS.

Il peut être de quelque service à nos Lecteurs de voir une table, qui les mettra à même de déchiffrer les dates Françaises.

Il est à observer, que le premier jour de chaque mois est pris ici inclusivement, et le dernier exclusivement, afin d'abreger les comptes.

Au lieu de semaines, chaque mois est divisé en trois décades, ou espaces de dix jours chaque. Le première jour du mois est conséquemment appelé *Primedi* de la première décade; le 11me jour du mois, *Primedi* de la seconde décade; et le 21me jour, *Primedi* de la troisième décade; les autres jours de chaque décade sont ainsi nommée:

Le 2me jour *Duodi*, le 3me *Tridi*, le 4me *Quatridi*, le 5me *Quintidi*, le 6me *Sextedi*, le 7me *Septedi*, le 8me *Octoi*, le 9me *Nonodi*, le 10me *Decadi*.

L'Année commence dans L'AUTOMNE.

Depuis le 22 de Septembre exclusivement, jusqu'au 22 Octobre exclusivement, est le premier mois, nommé *Vendemaire*;—Jusqu'au 21 Novembre, 2me mois ou *Brumaire*;—jusqu'au 21 Décembre, 3me moi ou *Fremaire*.

L'HIVER.

Depuis le 21 Décembre jusqu'au 20 Janvier, est le 4me mois ou *Nivos*;—jusqu'au 19 Février le 5me mois nommé *Pluvois*;—au 21 Mars, le 6me mois, nommé *Ventos*.

PRINTEM.

Du 21 Mars au 20 Avril, est le 7me mois, nommé *Germinal*,—au 20 Mai, le 8me moi, nommé *Floeral*,—au 19 Juin, le 9me moi, nommé *Priarial*.

ETE'.

Du 19 Juin au 19 Juillet, le 10me mois, nommé *Messidor*,—au 18 Août, le 11me mois, nommé *Herbidor*,—au 16 Septre, inclu. 12me mois, *Fructidor*.

Le 17 jour de vertu,—18 de Génie,—19 de Travail,—20 d'Opinions,—21 de Recompence.

Ces 5 derniers jours sont appelés les *Sans Culotides*, et le jour intercalaire dans l'année bissexe, qui doit les suivre, est le grand jours des *Sans Cullotes*.

Exemple du compte introduit par le plan curieux ci-dessus.—*Décadi* de la troisième décade de *Brumaire*, dans la seconde année de la République Française, une et indivisible, est en bon Français—Mécrcdi, 20 Nov. 1793.

PROMOTIONS DANS L'ARME'E:

Au rang de MARECHAL de CAMP.

Le Général Conway, le Duc de Gloucester, et Sir George Howard.

Pour être GENERAUX.

Les Lieutenants Généraux Robert Melville, Marisco, Frederick, R. D Horn Elphinstone, James Johnston, le Marquis de Drogheda, Sir William Pitt, Lord Adam Gordon, l'Honorable Alexandre Maitland, le Comte d'Eginton, Haunt Walsh, le LORD DORCHESTER, Sir Charles Thompson, Robert Clarke, Robert Cunningham, Sir William Howe, Lord G. Lennox, Henry Fletcher, John Hale, Sir Robert Boyde, Sir Henry Clinton, Lord Southampton, Bernard Hte, Francis Craig, le Duc de Northumberland, William Taylor, et le Marquis de Cornwallis.

Pour être Lieutenants Généraux.

Les Majors Généraux Sir Thomas Shirley, Joseph Broome, Patrick Tonyn, Gabriel Christie, John Reid, Charles Ross, Sir William Green, George Scott, Charles O'Hara, l'Honorable William Harcourt, le Comte de Carhampton, William Dalrymple, William Pierson, Sir Hector Munro, K. B. Robert Sandford, L. A. Tottenham, William Rowley, Henry Trelawny, Peter Bathurst, l'Honorable Wm. Gordon, John

bert Prefcot, Hon. Edward Stopford, Hon. William Hervey, West Hyde, J. Fletcher Campbell, Francis Laſcelles, James Murray, Samuel Townſend, Sir William Meadows, K. B. Thomas Osburne Mordaunt.

To be *MAJOR-GENERALS.*

Colonels John Lind, William Sharreff, William Grinfield, Samuel Hulſe, Albe-marle Bertie, Charles Vallancy, Thomas Pigot, J. T. De Burgh, Sir James Steuart, Thomas Carleton, James Maſh, Cavendish Liſter, Charles Leigh, James Ogilvie, William Roberts, Robert Kingſton, Sir Robert Laurie, John Tupper, William Martin, John Archer, William Edmeſton, David Home, Hugh Debbeig, Montgomery Agnew, Thomas Jones, Stephen Kemble, James Stewart, Earl of Balcarres, Hon. Charles Stuart, Cornelius Cuyler, Thoms Dundas, Earl of Harrington, Richard Fitzpatrick, Neſbet Balfour, Edmond Stephens, Thomas Frigge, Earl of Moura, Peter Craig, Benjamin Srebelin, and Edmund Fanning.

All the Lieutenant Colonels, whoſe commiſſions are dated before 1783, to be Co- lonels.

All the Majors in the army, down to the ſame date, to be Lieutenant-Colonels.

Captains Lyons and Grey to be Majors; and Lieut. Colonel Francis Dundas, Aid-du-Camp to the King, which gives him the rank of Colonel.

Lieut. Colonels Wm. Morſhead, Francis Dundas, and Hamilton Maxwell, to be Aid-du-Camps to his Maſteſty.

Major Peter Painter, Wm. Varlo, George Elliott, Benj. A lair, and Duncan Campbell of the Marines to be Lieutenant-Colonels.

PROVINCIAL REGISTER.

HOUSE of ASSEMBLY.

Saturday, 1st MARCH.

THE Note of Hand Bill was ordered to be re-committed, and that an addition of Three Members be made to the committee.

Monday 3d. The Houſe went into a committee on the Judicature Bill, and afterwards adjourned to Wednesday.

Wednesday 5th. Mr. Macnider Chairman of the Committee named to take into conſideration the preſent ſtate of the Highways and Bridges, reported a Bill for the better amending and repairing the ſame, which was read for the firſt time—The Houſe then went into Committee on the Judicature Bill.

From *Thursday* the 6th to *Thursday* the 13th, the Houſe had under conſideration the Bill for amending the Judicature and altering the preſent eſta- bliſhment of the Courts of Juſtice. Mr. St. George Dupré preſented a Petition from ſundry Inhabitants of the Town of Dorcheſter praying the eſta bliſhment of an Inferior Court therein, as well as a redreſs of other grievances.

Thursday 20th. Mr. Taſchereau reported from a Committee of the whole Houſe ſundry amendments and additions to the Judicature Bill, which with others propoſed in the Houſe took up nearly the week; the Bill with the amendments was on *Monday* the 17th inſtant ordered to be engroſſed; The Houſe then took into conſideration the amendments made by the Legiſlative Council to the Bill for publiſhing the Laws, and adjourned to *Wednesday*.

Wed.

John Mansell, Stuart Douglas, Robert Picot, l'Honorable Edward Stopford, l'Honorable William Hervey, West Hyde, J. Fletcher Campbell, Francis Lascelles, James Morray, Samuel Townsend, Sir William Meadows, K. B. Thomas Osburne Moradant.

Pour être Majors Généraux.

Les Colonels John Lind, William Shireff, William Grinfield, Samuel Hulse, Albinemarle Bertie, Charles Vallancy, Thomas Pigot, J. T. De Burgh, Sir James Steart, Thomas Carleton, James Marsh, Cavendish Lister, Charles Leigh, James Ogilvie, William Roberts, Robert Kingston, Sir Robert Laurie, John Tupper, William Martin, John Archer, William Edmeston, David Home, Hugh Debbeig, Montgomery Agnew, Thomas Jones, Stephen Kemble, James Stewart, le Comte de Balcarres, l'Honorable Charles Stuart, Cornelius Cayler, Thomas Dundas, le Comte d'Harrington, Richard Fitzpatrick, Nesbit Balfour, Edmund Stevens, Thomas Trigge, le Comte de Moira, Peter Craig, Benjamin Stehelin, and Edmund Fanning.

Tous les Lieutenants Colonels dont les Commissions sont antérieurs a 1783, pour être Colonels.

Tous les Majors dans l'armée jusqu'a la même date pour être Lieutenant Colonels.

Les Capitaines Lyons et Grey pour être Majors, et le Lieutenant Colonel Francis Dundas, Aide-de-camp du Roi, qui lui donne le Rang de Colonel.

Les Lieutenants Colonels Wm. Morshed, Francis Dundas et Hamilton Maxwell, pour être Aides-de-camp du Roi.

Le Major Peter Painter, Wm. Varlo, George Elliot, Benjamin Adair et Duncan Campbell, des troupes marines, pour être Lieutenant Colonels.

REGISTRE PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Samedi, 1 MARS.

LE Bill relatif aux Billeis Promissoires a été ordonné d'être renvoyé à un comité auquel il serait ajouté trois Membres.

Lundi 3. La Chambre s'est formée en Comité sur le Bill de Judicature, et ensuite a ajourné à Mercredi.

Mécredi 5. Mr. Macnider, Président du Comité nommé pour prendre en considération l'état présent des Grands Chemins et Ponts, a fait rapport d'un Bill pour mieux les réparer, lequel a été lu pour la première fois. La Chambre s'est alors formée en Comité sur la Bill de Judicature.

Depuis *Jeudi* le 6 du courant jusqu'a *Jeudi* 13, la Chambre a eu en considération le Bill pour amender la Judicature, et changer le présent établissement des Cours de Justice. *Lundi* 17 M. St. George Dupré présenta une Pétition de la part de divers habitans de la ville de Dorchester, demandant l'établissement d'une Cour inférieure dans la dite ville, ainsi que de redresser d'autres griefs.

Jeudi 20. Mr. Taschereau fit rapport de la part d'un comité de toute la Chambre, de divers amendemens et additions au bill de Judicature, lesquels avec d'autres proposés dans la Chambre ont employé presque toute la semaine. Il a été ordonné de grossoyer le Bill avec les amendemens. La Chambre a ensuite pris en considération les amendemens faits par le Conseil Législatif au bill pour publier les Loix, et a ajourné à Mercredi.

Wednesday 26. The Call of the House, which was the Order of the day, was further postponed to the 15th April.—The House, after transacting other business, adjourned to Friday.

Friday 27. Mr. Dambourges reported from the Militia Committee the draught of a Bill for altering and amending the Militia Laws, the said Bill was read for the first time and ordered to be read a second time the first of April; the House adjourned to Monday.

Monday 31. The House met, and adjourned.

APPOINTMENT AND PARDONS GRANTED.

His Excellency LORD DORCHESTER has been pleased to appoint Gabriel Elzeard Taschereau, Esquire, *Grand Voyer*, (Inspector of the Roads) for the District of Quebec, in the room of the late John Renaud, who died the 16th instant.—He has also graciously been pleased to cause Letters Patent to issue, granting the Royal Pardon to Charles Graham, convicted of murder, and under the judgment of death; and to Mary Campbell convicted of robbery, and also under the judgment of death; both on condition of leaving the Province within fourteen days from the 24th instant.

MARRIED.—AT QUEBEC, 25th.
Mr. William Ross of *Montreal*, to Miss Sarah Blow.

F I N I S.



Mécredi 26. L'appel de la Chambre, qui était l'ordre du jour, a été différé au 15 d'Avril.—La Chambre, après avoir procédé à d'autres affaires, a ajourné à Vendredi.

Vendredi 27. Mr. Dambourges a fait rapport de la part du Comité de Milice, d'un bill pour changer et amender les Loix de Milice. Le dit bill a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois le premier d'Avril. La chambre a jurné à Lundi.

Lundi 31. La Chambre s'est assemblée, et a ajourné.

APPOINTEMENT ET PARDONS ACCORDE'.

Il a plu à Son Excellence MILORD DORCHESTER d'appointer Gabriel Elzear Taschereau Ecuyer, *Grand Voyeur*, du District de Québec à la place de Jean Renaud, Ecuyer, décédé le 16 du Courant.—Il lui a plu aussi de faire dresser des lettres patentes, accordant le Pardon Royal à Charles Greham, convaincu de meurtre et sous sentence de mort, et à Marie Campbell, convaincue de vol, et aussi sous sentence de mort; tous deux à condition de quitter la Province sous quatorze jours à compter du 24 du courant.

M A R I E—A QUEBEC, le 25.

Mr. William Ross de *Montrial*. avec Mlle. Sarah Blow.

Morts et Naissances à Québec pour le mois de Mars 1794.

2 Hommes mariés,	$\left. \begin{array}{l} \text{12 Morts.} \\ \text{27 Naissances.} \end{array} \right\}$	12 Garçons,
2 Femmes, id.		15 Filles.
2 Grands Garçons,		
2 id. Filles,		
2 Petits Garçons,		
2 id. Filles.		

F I N.



**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*The Quebec Magazine
/ Le Magasin de
Québec*

Page blanche